



La réconciliation

après

un conflit violent :

Un manuel

S é r i e m a n u e l s

Série manuels.

La série manuels International IDEA a pour objet de présenter une analyse comparative, des informations et des aperçus à utiliser sur un éventail d'institutions et de procédures démocratiques. Ces manuels sont d'abord destinés aux décideurs politiques, aux hommes politiques, aux membres de la société civile et aux hommes de terrain. Ils intéressent également le monde universitaire, la communauté d'aide à la démocratie et d'autres organes.

Les publications d'International IDEA ne reflètent aucun spécifique, national ou politique. Les opinions exprimées dans cette publication ne représentent pas nécessairement les positions d'International IDEA, des membres de son Conseil ou de son Conseil d'administration.

© International IDEA (International Institute for Democracy and Electoral Assistance) 2004
Edition anglaise 2003

International IDEA encourage la diffusion de ses travaux et, en règle générale, en autorise la reproduction et la traduction. Toute demande d'autorisation pour la reproduction ou la traduction, intégrale ou partielle, de cette publication doit être adressée à :

Département des Publications
International IDEA
Strömsborg,
SE 103 34 Stockholm, Suède.

Traduction :

Francis Vallée

Conception graphique : Holmberg & Holmberg Design AB, Stockholm, Suède

Photos de couverture : CORBIS/SCANPIX

Imprimé par : Trydells Tryckeri AB, Suède

ISBN : 91-85391-03-4

La réconciliation

après

un conflit violent :

Un manuel

Edition originale sous la direction de:

David Bloomfield, Teresa Barnes et

Luc Huyse

Avec:

David Bloomfield, Noreen Callaghan,

Vannath Chea, Mark Freeman, Brandon Hamber,

Priscilla B. Hayner, Luc Huyse, Peter Uvin, Stef

Vandeginste et Ian White

Avant-propos

Il n'existe pas d'itinéraire pratique de la réconciliation. Il n'existe pas de raccourci ou de prescription simple pour cicatriser les blessures et les divisions d'une société après des violences prolongées. Créer un climat de confiance et de compréhension entre anciens ennemis est un défi extrêmement difficile à relever. Cependant, c'est un défi auquel il est essentiel de s'attaquer dans le processus de construction d'une paix durable. Examiner le douloureux passé, le reconnaître et le comprendre et, surtout, le transcender est globalement la meilleure façon de garantir que de tels faits ne se reproduisent plus, et ne puissent jamais se reproduire.

Comme notre expérience en Afrique du Sud nous l'a appris, chaque société doit découvrir sa propre voie vers la réconciliation. La réconciliation ne peut pas être imposée de l'extérieur, tout comme l'itinéraire de quelqu'un d'autre ne peut pas nous conduire à notre destination : la solution doit être la nôtre. Ceci implique un périple très long et difficile qui suppose que l'on aborde la douleur et les souffrances des victimes, comprenne les motivations des agresseurs, rapproche des communautés brouillées, tente de trouver une voie qui mène à la justice, à la vérité et, finalement, à la paix. Confronté à chaque nouveau cas de violence, de nouvelles solutions, adaptées au contexte particulier, à l'histoire et à la culture en question doivent être imaginées.

Et pourtant, malgré les différences qui existent entre Le Cap et Kigali, entre Belgrade et Belfast, il existe aussi des similitudes dans chaque situation. Les auteurs de ce manuel ne proposent pas de solutions simples, mais offrent une série d'options, basées sur l'expertise et l'expérience tirées des quatre coins du monde. Ces options fournissent des bases solides pour la construction, l'adaptation et l'adoption d'idées et d'outils – nouveaux et anciens, étrangers et nationaux, mais, par dessus tout, pratiques et efficaces – de manière à concevoir un processus de réconciliation adapté à un ensemble particulier de conditions.

En Afrique du Sud, nous avons parcouru un long chemin sur la voie de la réconciliation, mais notre voyage n'est pas encore terminé. La réconciliation est un processus à long terme et il doit – et va – se poursuivre pendant de nombreuses années encore. Cependant, nous avons pris un bon départ. Pour nous, la vérité était au cœur de la réconciliation : le besoin de découvrir la vérité sur les horreurs du passé était la meilleure façon de garantir qu'elles ne se reproduisent plus jamais. Et c'est là que réside la portée centrale de la réconciliation. Sans elle, les personnes n'ont aucun sentiment de sécurité,

aucune confiance dans l'avenir. L'objectif doit être, comme les auteurs de ce manuel le disent, « de construire un avenir partagé à partir d'un passé divisé ». Il n'existe pas d'autre façon de parvenir à une paix durable.

Tandis que nous poursuivons notre route vers la paix en Afrique du Sud, je recommande ce manuel à ceux qui se battent pour la réconciliation dans d'autres contextes à travers le monde. J'espère que les outils et les leçons pratiques tirés de l'expérience et présentés ici les inspireront, les aideront et les soutiendront dans leur tâche extrêmement importante.



DESMOND TUTU
Archevêque Emérite

Préface

International IDEA a pour vocation de promouvoir la démocratie durable dans le monde. Cela implique que l'on s'intéresse à tous les défis particuliers liés à la démocratisation après un conflit violent. Cela peut inclure la reconstruction de la politique et de la société par les acteurs nationaux, ou la prise en compte temporaire de la construction de la démocratie par les Nations Unies ou d'autres organismes. Dans les deux cas, le sujet de la réconciliation, à savoir le processus de prise en charge de l'héritage de la violence passée et de la reconstruction des relations brisées qu'elle a engendrées, fait l'objet d'un intérêt croissant. Il est aussi urgent de trouver de meilleurs outils pour aborder ce problème, qui est l'un des plus difficiles de l'après-violence. Ce manuel est une réponse à une telle urgence.

Pour IDEA, les processus et les structures démocratiques sont en soi les outils les plus efficaces pour la prévention et la gestion pacifiques d'un conflit, en particulier dans des contextes post-confliktuels, où le besoin le plus urgent est de posséder des mécanismes qui garantiront, d'abord et avant tout, que l'on ne retombe pas dans les violences du passé. Plus spécifiquement, un processus de réconciliation adéquat, conçu pour s'adapter au contexte et détenu par tous les partenaires concernés, est une nécessité vitale pour aborder l'héritage du passé, pour développer des relations adéquates dans le présent, pour construire une vision partagée de l'avenir et, donc, pour soutenir et pour maintenir des structures démocratiques naissantes. Dans cet ouvrage, nous ne proposons pas de modèles de réconciliation universels. Nous donnons plutôt des conseils généraux et des options particulières aux décideurs politiques et aux praticiens, afin de les aider à concevoir le processus de réconciliation le plus adapté à leurs besoins spécifiques. Ces options sont basées sur l'expérience réelle tirée des situations post-confliktuelles dans le monde. Ce livre renferme la sagesse accumulée d'experts reconnus, d'hommes politiques, de leaders de la société civile, qui s'appuient tous sur leur expérience personnelle pour s'attaquer aux défis de la réconciliation dans les situations qui sont les leurs.

Ce n'est que récemment que la réconciliation a été reconnue comme une composante nécessaire de la reconstruction qui suit la violence. Les preuves et l'expérience continuent à s'accumuler. Ce manuel n'a donc pas la prétention d'être une déclaration définitive sur le sujet, mais plutôt une étude orientée vers la pratique, sur les connaissances obtenues à ce jour. Nous accueillons en effet bien volontiers les commentaires et les critiques. Nous savons déjà que la

réconciliation ne peut jamais être un processus rapide. Elle exige du temps et de la patience, une approche progressive et une capacité à évoluer et à s'adapter aux défis et aux opportunités.

Ce sujet est vaste, mais le besoin est grand étant donné que ces défis sont parmi les plus difficiles auxquels les démocraties nouvelles ou rétablies doivent faire face. Nous espérons que le contenu de ce manuel pourra constituer une aide pratique en stimulant la conception et la mise en œuvre de processus de réconciliation adéquats qui, à leur tour, soutiendront et renforceront des structures démocratiques appropriées. Ce manuel a vu le jour dans le cadre du travail d'IDEA sur la construction de la démocratie et la gestion des conflits. Notre objectif est d'utiliser ce texte lors de formations, de discussions et dans le cadre de la coopération avec des collègues et des organismes partenaires dans le monde et nous invitons les organisations intéressées à prendre contact avec nous.

Nous ne pourrions jamais assez remercier le Prof. Luc Huyse, qui a endossé la lourde tâche de diriger la rédaction de ce projet. Nous n'aurions pas pu choisir un collègue plus capable, plus compétent ou plus coopératif. Nous remercions également les nombreux experts de renommée mondiale qui ont participé à la rédaction du texte, sans oublier Birgitte Soerensen, notre conseillère pour les aspects sexospécifiques. Nous sommes aussi très reconnaissants à l'égard de notre Etat membre, les Pays-Bas, et de notre pays observateur, la Suisse, qui ont apporté leur contribution financière au projet ; enfin, nous remercions notre propre personnel du Programme de gestion des conflits et de la Section publications qui ont participé à l'élaboration de ce manuel, du début jusqu'au parachèvement.



KAREN FOGG

Secrétaire générale, International IDEA

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE. LA RÉCONCILIATION : LE CONTEXTE

1 LA RÉCONCILIATION : INTRODUCTION

- 1.1 Démocratie et réconciliation
- 1.2 Le processus de réconciliation
- 1.3 Nécessité de la réconciliation
- 1.4 Aucune réponse facile
- 1.5 Comment utiliser ce manuel

@@

@@

@@

@@

@@

@@

2 LE PROCESSUS DE RÉCONCILIATION

- 2.1 Qu'est-ce que la réconciliation?
 - 2.2 La réconciliation : Qui est impliqué?
 - 2.3 La réconciliation : Comment?
 - 2.4 La réconciliation : Quand, dans quel ordre et à quel rythme?
- Etude de cas : Zimbabwe : Pourquoi la réconciliation a échoué

@@

@@

@@

@@

@@

@@

3 LE CONTEXTE DE LA RÉCONCILIATION

- 3.1 L'héritage du passé
 - 3.2 La transition
 - 3.3 Le contexte post-transitionnel
 - 3.4 Remarques en guise de conclusion
- Etude de cas : La réconciliation au Cambodge : Politique, culture et religion

@@

@@

@@

@@

@@

@@

DEUXIÈME PARTIE. LA RÉCONCILIATION : LES PERSONNES

4 VICTIMES

- 4.1 Les nombreux types de victimes
- 4.2 Identification des victimes
- 4.3 Mobilisation des victimes
- 4.4 Victimes et agresseurs: Rôles interchangeables
- 4.5 Remarques en guise de conclusion

@@

@@

@@

@@

@@

@@

5 AGRESSEURS

- 5.1 Comprendre les agresseurs
- 5.2 Agresseurs et réconciliation
- 5.3 Remarques en guise de conclusion

@@

@@

@@

@@

TROISIÈME PARTIE. LA RÉCONCILIATION : LES INSTRUMENTS

6 CICATRISATION

- 6.1 En quoi consiste la cicatrisation?
 - 6.2 La violence et ses incidences
 - 6.3 Réconciliation et cicatrisation
 - 6.4 Les approches de la cicatrisation
 - 6.5 Programmes et stratégies de la cicatrisation
 - 6.6 Remarques en guise de conclusion
- Etude de cas : Dialogue entre victimes et agresseurs en Irlande du Nord

@@

@@

@@

@@

@@

@@

@@

@@

7 JUSTICE

- 7.1 Justice punitive : Promesses, pratique et risques
- 7.2 Amnistie: Une alternative discutable

@@

@@

@@

- 7.3 Justice restaurative
 - 7.4 Remarques en guise de conclusion
- Etude de cas : Les tribunaux Gacaca du Rwanda

@@

@@

@@

8 LA DIVULGATION DE LA VÉRITÉ

- 8.1 Introduction
 - 8.2 Instruments de divulgation de la vérité
 - 8.3 Comprendre les commissions de vérité
- Etude de cas : Les commissions de vérité de l'Afrique du Sud et du Guatemala

@@

@@

@@

@@

@@

9 RÉPARATION

- 9.1 Introduction
- 9.2 Qu'est-ce que la réparation?
- 9.3 Pourquoi la réparation?
- 9.4 Sources de la réparation
- 9.5 Comment développer et gérer un programme de réparation
- 9.6 Remarques en guise de conclusion

@@

@@

@@

@@

@@

@@

@@

QUATRIÈME PARTIE. LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

10 LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

- 10.1 Règles d'engagement
- 10.2 Domaines dans lesquels l'aide internationale peut être utile

@@

@@

@@

11 CONCLUSION

@@

ANNEXES

- Institutions et sites internet importants
- Auteurs qui ont contribué à ce manuel

@@

@@

CADRES, FIGURES ET TABLEAUX

Cadre 1.1. Le processus de réconciliation
Figure 2.1. Réconciliation: les instruments
Cadre 4.1. Définitions officielles du terme 'victime'
Cadre 5.1. Catégories de délits
Cadre 5.2. L'écart de magnitude en Afrique du Sud
Cadre 6.1. La définition de la cicatrisation
Cadre 6.2. Le groupe d'aide aux victimes Khulumani
Cadre 7.1. Comment la justice punitive peut favoriser la réconciliation
Cadre 7.2. Questions et réponses à propos de la CPI
Cadre 7.3. Justice punitive : Problèmes de priorité et risques politiques
Cadre 7.4. Justice punitive : Obstacles, insuffisances et risques
Cadre 7.5. La notion de crime politique en Afrique du Sud
Cadre 7.6. Les valeurs de la justice restaurative
Cadre 7.7. Justice restaurative au Soudan et à Bougainville
Tableau: La structure des tribunaux *Gacaca* au Rwanda
Cadre 8.1. Les caractéristiques des commissions de vérité
Cadre 8.2. Raisons pour la création d'une commission de vérité
Cadre 8.3. Variables clés d'un mandat d'une commission de vérité
Tableau: Différences entre les commissions de vérité gualtémaltèque et sud-africaine

ACRONYMES

ANC African National Congress (= Congrès national africain – Afrique du Sud)
CCF Christian Children's Fund (= Fonds chrétien des enfants)
CEH Commission para el Esclavamiento Historica
(Commission pour la clarification historique, Guatemala)
CPP Cambodian People's Party (= Parti populaire cambodgien)
CPI Cour pénale internationale
TPIR Tribunal pénal international pour le Rwanda
TPIY Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie
IRA Irish Republican Army (= Armée républicaine irlandaise)
LIVE Let's Involve the Victims' Experience
(= Impliquons l'expérience des victimes – République d'Irlande)
LTTE Liberation Tigers of Tamil Eelam (= Tigres libérateurs de Tamil Eelam – Sri Lanka)
MSF Médecins Sans Frontières
ONG Organisation non gouvernementale
OUA Organisation de l'unité africaine
REMHI Proyecto Interdiocesano para la Recuperación de la Memoria Histórica
(= Projet inter-diocésain pour le recouvrement de la mémoire historique - Guatemala)
RRC Reparation and Rehabilitation Committee (of the South African TRC)
(= Comité de réparation et de réhabilitation de la CPR sud-africaine)
RUC Royal Ulster Constabulary (= Police royale en uniforme de l'Ulster)
SERPAJ Servicio Paz y Justicia en América Latina (= Service pour la paix et la justice en Amérique Latine)
TRC Truth and Reconciliation Commission (South Africa)
(= Commission Vérité et Réconciliation Afrique du Sud)
UNCC United Nations Compensation Commission (= Commission d'indemnisation des Nations Unies)
PNUD Programme des Nations Unies pour le développement
CNUDH Commission des Nations Unies pour les droits de l'Homme
HCDH Haut Commissariat aux droits de l'Homme
HCR Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
URNG Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalca (= Unité révolutionnaire nationale du Guatemala)
OMS Organisation mondiale de la santé
ZANLA Zimbabwe African National Liberation Army (= Armée nationale africaine de libération du Zimbabwe)
ZANU Zimbabwe African National Union (= Union nationale africaine du Zimbabwe)
ZANU-PF Zimbabwe African National Union-Patriotic Front
(= Front patriotique – Union nationale africaine du Zimbabwe)
ZAPU Zimbabwe African People's Union (= Union populaire africaine du Zimbabwe)
ZIPRA Zimbabwe People's Revolutionary Army (= Armée révolutionnaire populaire du Zimbabwe)

1 La réconciliation : Introduction

DAVID BLOOMFIELD

1.1 Démocratie et réconciliation

Notre postulat de départ pour ce manuel réside dans la conviction que la meilleure forme de gouvernement post-conflictuel est un gouvernement démocratique. Ce n'est pas tant une position de principe qu'une position pragmatique. Winston Churchill a exprimé un pragmatisme semblable célèbre lorsqu'il a fait remarquer : « La démocratie est la pire forme de gouvernement, à l'exception de toutes les autres formes qui ont été régulièrement tentées ». Elle n'est peut-être pas parfaite mais dans un monde imparfait, c'est la meilleure option disponible. Alors que les droits de l'homme universels sont de plus en plus acceptés comme les principes-clés de la gouvernance, la démocratie devient, de manière de plus en plus évidente, le mode le plus efficace de mise en œuvre de principes qui ont pour nom : égalité, représentation, participation, responsabilité etc. A juste titre, chaque démocratie est unique sur certains aspects selon le contexte, la culture et les valeurs, mais chaque démocratie renferme aussi ces principes au plus profond d'elle-même.

En outre, la démocratie est unique, entre toutes les formes de gouvernance, par sa capacité à gérer les conflits. Ceci est un atout-clé dans un contexte d'après-violence. La démocratie est un système conçu pour gérer les différences (d'opinion, de croyance, d'idéologie, de culture etc.) sans recours à la violence. Ces différences sont un élément naturel de toute société. Les conflits surgissent de telles différences. Plutôt que d'éradiquer ou de gommer ces différences, ou encore d'exclure certains groupes qui se différencient au sein de la société, la démocratie fonctionne comme un processus grâce auquel les différences sont mises en évidence, reconnues et traitées d'une manière qui leur permet d'exister sans menacer l'ensemble du système. En d'autres

termes, c'est un système de gestion des conflits. Ce processus de gestion des conflits implique débats, discussions, désaccords, compromis et coopération, le tout dans un système qui permet à des points de vue opposés de coexister loyalement sans recours à la violence. Il arrive évidemment que la démocratie échoue, mais des preuves venues des quatre coins du globe montrent

qu'elle réussit plus souvent que les autres systèmes.

Tout cela fait que la démocratie est particulièrement appropriée au vu des changements de nature des conflits violents depuis la fin de la guerre froide. La plupart des conflits violents dans le monde naissent aujourd'hui de conflits intra-étatiques, c'est-à-dire qu'ils débutent sous la forme de luttes internes au sein d'un Etat : guerres civiles, oppression interne de minorités, insurrections, rivalités ethniques ou religieuses, inégalités perçues au niveau des ressources, etc. – par opposition au mode prévalent antérieurement où ils naissaient le plus souvent entre des Etats différents. En général, la résolution de conflits intra-étatiques nécessite de structures gouverne-

mentales nouvelles ou reformées qui, par un processus de négociation, éradiquent les différences qui ont provoqué le conflit. La façon la plus populaire pour construire un tel système aujourd'hui est de le baser sur le principe du respect des droits de l'homme sous la forme de structures démocratiques. Au fur et à mesure que nous nous écartons des solutions à un conflit basées sur des situations 'ou bien/ou bien' ou 'gagnant-perdant', les démocraties deviennent la manifestation pratique de solutions basées sur la coopération et le principe du gain pour les deux parties.

Une démocratie adéquate repose alors sur une double fondation : une série de procédures équitables pour traiter pacifiquement les problèmes qui divisent une société (les structures politiques et sociales de la gouvernance) et une série de relations actives entre les groupes concernés. Une société ne développera pas ces relations actives si les structures ne sont pas équitables ; inversement, les structures ne fonctionneront pas correctement, aussi justes et équitables qu'elles soient, s'il n'y a pas un degré minimum de coopération dans les relations entre les parties concernées.

Ces dernières années, cette prise de conscience a été absorbée et assimilée par la communauté internationale. C'est ainsi, par exemple, que les Nations Unies (ONU) parlent aujourd'hui de la démocratie comme étant non seulement la tenue d'élections régulières, mais le développement d'une « culture démocratique » au sein d'une société, de sorte que les modèles de discours démocratiques, de gestion des conflits, se répandent à tous les niveaux de la société politique et civile et se manifestent dans des relations constructives entre les différents électeurs et groupes d'opinion de la société. Le débat fait toujours rage sur le point de savoir ce qu'est exactement une culture démocratique et sur la manière de la promouvoir, mais, en fait, cela montre clairement le besoin de relations de coopération pour mettre en œuvre les structures de la démocratie.

La conclusion de tout ceci est que ce sont les relations qui comptent. Et c'est là que la réconciliation intervient.

Dans ce qu'on appelle aujourd'hui des sociétés « post-conflituelles », la tendance générale veut que les parties en guerre négocient un règlement sous la forme de nouvelles structures de gouvernance. Ces structures sont presque toujours démocratiques. Des anciens ennemis, qui ont souvent une longue histoire de violence derrière eux, doivent alors relever le défi de la mise en œuvre des nouvelles structures négociées pour la gestion future de leurs différences sur la base d'une coopération minimale. Un des obstacles majeurs à une telle coopération réside dans le fait qu'en raison de la violence passée, leurs relations sont basées sur l'antagonisme, la méfiance, le manque de respect et, très probablement, la douleur et la haine. Dans ce contexte, il reste peu de place à l'optimisme, quelles que puissent être l'efficacité ou la perfection de ces nouvelles structures.

Il est donc très urgent d'aborder cette relation négative. Il ne s'agit absolument pas de faire en sorte que des ennemis s'aiment, mais bien de créer une base de confiance minimum pour qu'un certain degré de coopération et de confiance mutuelle existe entre eux. Pour y arriver, ils doivent aborder et examiner leur relation antérieure et leur passé violent. La réconciliation couvre exactement ce processus.

Alors que le compromis démocratique fournit des solutions aux *questions posées* par le conflit, la réconciliation aborde les *rapports* entre ceux qui devront mettre en

La démocratie est un système conçu pour gérer les différences sociétales sans recours à la violence.

œuvre ces solutions. Il est cependant important de souligner que cela ne s'applique pas seulement aux hommes politiques et aux opérateurs qui sont impliqués dans le compromis ; cela s'applique également à l'ensemble de la population. La relation qu'il faut aborder n'est pas uniquement celle qui existe entre les parlementaires ou les chefs, mais celle qui existe entre des communautés entières. Ce sont des communautés tout entières qui doivent commencer à passer de relations de guerre, synonymes d'adversité et d'antagonisme, à des relations de coopération davantage basées sur le respect. Le meilleur système démocratique au monde, créé par les démocrates les plus compétents, ne survivra pas si les populations générales auxquelles il s'adresse ne sont pas un tant soit peu préparées à faire confiance à ce système et à se faire confiance mutuellement et, du moins, à le tenter. Un élément clé de ce processus de développement d'une culture démocratique réside dans la création des relations nécessaires à une bonne démocratie entre communautés, voisins, électeurs, individus etc.

Ce qui est très important, ensuite, est que la réconciliation consolide la démocratie en développant les relations efficaces nécessaires à sa mise en œuvre fructueuse. De la même manière, évidemment, la démocratie consolide aussi la réconciliation : A de nombreux endroits de ce manuel, les auteurs soulignent de manière répétitive que la réconciliation – la cicatrisation des relations – a besoin de l'appui de la justice économique, du partage du pouvoir politique et social etc. La démocratie et la réconciliation sont inextricablement liées et, en fait, interdépendantes.

Revenons de nouveau au sujet cité ci-dessus : nous promovons la démocratie et la réconciliation pour des raisons pragmatiques. La morale qu'il faut en tirer est que la réconciliation est la chose à faire. Mais il existe aussi un argument pragmatique puissant : des relations positives créent l'atmosphère dans laquelle la gouvernance peut prospérer, alors que des relations négatives saperont même le meilleur système de gouvernance. La réconciliation, même si elle n'est pas facile, est le moyen le plus efficace pour aborder ces relations. (En effet, le cas d'étude du Cambodge qui suit (chapitre 3) met en garde contre la tentative qui consiste à envisager la réconciliation uniquement par le biais de la politique. Les questions et les relations, tout en étant séparées, sont toutefois des éléments inextricablement liés ; la politique et la réconciliation, tout en étant séparées sont néanmoins des processus interdépendants.) Comme le démontre ce manuel, toute l'expérience accumulée dans le monde montre l'importance de ce point. La réconciliation n'est pas un luxe ou un accessoire de la démocratie. La réconciliation est une nécessité absolue.

Alors que le compromis démocratique fournit des solutions aux problèmes du conflit, la réconciliation aborde les rapports entre ceux qui devront appliquer ces solutions.

1.2 Le processus de réconciliation

1.2.1 Qu'est-ce que la réconciliation ?

Le terme réconciliation est complexe et sa définition est loin de faire l'unanimité.

Ceci est dû essentiellement au fait que la réconciliation est à la fois un *but* – une chose à atteindre – et un processus – un moyen pour atteindre ce but. Une grande part de la controverse naît de la confusion entre ces deux idées. Ce manuel se concentre formellement sur le processus. Le but de la réconciliation est une aspiration future, un élément important à viser, peut-être même un état idéal à espérer. Le processus consiste essentiellement en un traitement actuel du comment des choses : l'édification d'un processus de réconciliation est le moyen pour travailler efficacement et pratiquement en direction du but final et est, par là, inestimable.

La réconciliation est à la fois un but et un processus. Ce manuel se concentre formellement sur le processus.

Une deuxième raison réside dans le fait que le processus de réconciliation a lieu dans de nombreux contextes : entre mari et femme, par exemple, entre agresseur et victime, entre des amis qui se sont disputés ou entre des nations ou des communautés qui se sont battues. Ce manuel se concentre sur la réconciliation après un conflit violent long et étendu. Généralement, nous pensons à ce qui est souvent appelé « une situation post-confliktuelle » : la guerre est terminée, un accord a été atteint et un nouveau régime se bat pour édifier une nouvelle société à partir des cendres du passé. Une partie de cette tâche de construction consiste à construire de meilleures relations entre les factions autrefois en guerre. Ce manuel se concentre sur ces situations particulières, généralement l'après-guerre civile ou la fin d'un régime d'oppression brutale parce qu'il s'agit des contextes dans le monde actuel où le besoin de réconciliation est le plus urgent. Nous espérons et pensons néanmoins que les outils proposés ici seront utiles dans d'autres contextes.

La réconciliation est un processus partagé par tout le monde qui inclut la recherche de la vérité, de la justice, du pardon, de la cicatrisation etc. Selon la définition la plus simple, elle consiste à trouver un moyen de vivre aux côtés d'anciens ennemis, sans nécessairement les aimer ou leur pardonner, ou encore oublier le passé de quelque manière que ce soit, mais de coexister, de développer le degré de coopération nécessaire afin de partager notre société avec eux, de manière à ce que nous vivions tous mieux ensemble que si nous vivions séparément. La politique est un processus qui permet de traiter les *questions* qui nous ont divisés dans le passé. La réconciliation est un processus parallèle qui reconçoit la *relation* entre nous. C'est un défi immense et personne ne doit penser qu'il est rapide ou facile. L'effort apporte cependant une grande récompense : une réconciliation efficace est la meilleure garantie que les violences du passé ne resurgiront pas. Si nous pouvons construire entre nous une relation nouvelle qui soit basée sur le respect et une réelle compréhension des besoins, des craintes et des aspirations de chacun d'entre nous, les habitudes et les modèles de coopération que nous développerons alors seront la meilleure garantie contre un retour à une division violente.

Nous en arrivons ainsi à notre définition de base de la réconciliation, autrement dit un processus par lequel une société passe d'un passé divisé à un avenir partagé.

1.2.2 Le processus

Nous pouvons émettre trois observations sur ce processus. A la fois simples mais très profondes, elles étayent la majeure partie de ce qui suivra dans ce manuel.

- Ce n'est pas uniquement un processus : il s'agit malheureusement d'un processus à long terme. Il n'existe pas de réconciliation de fortune. La réconciliation prend du temps et prendra son temps : son rythme ne peut pas être imposé.

La réconciliation s'applique à chacun. Ce n'est pas seulement un processus pour ceux qui ont souffert directement et ceux qui ont infligé les souffrances.

- C'est aussi un processus profond qui implique que l'on s'accommode d'une réalité imparfaite qui exige que nous changions nos attitudes, nos aspirations, nos émotions et nos sentiments, et peut-être même nos croyances. Un changement aussi profond est un défi vaste et souvent douloureux qui ne peut être ni précipité ni imposé.

- Selon la définition de ce manuel, la réconciliation est également un processus très large qui s'applique à chacun. Ce n'est pas seulement un processus pour ceux qui ont souffert directement et ceux qui ont infligé les souffrances, même si ces personnes occupent une position centrale. Les attitudes et les croyances qui sous-tendent un conflit violent se propagent beaucoup plus généralement par le biais d'une communauté et doivent être abordées à ce niveau étendu. En conséquence, s'il existe un élément individuel crucial pour la réconciliation, il existe aussi un élément à l'échelle de la communauté qui exige un questionnement des attitudes, des préjugés et des stéréotypes négatifs que nous développons tous sur « l'ennemi » pendant un conflit violent. Ceci parce que notre définition de l'ennemi se limite rarement à quelques hommes politiques ou combattants, mais s'étend au contraire pour finalement englober l'ensemble d'une communauté (p.ex. « Palestiniens » ou « Protestants irlandais » ou « Tutsis ») ou un régime et l'ensemble de ses partisans (« Sandinistes » ou « Talibans »). Même ceux qui ont peu souffert ou peu tiré profit du passé absorbent les croyances de leur communauté et de leur culture, et ces croyances peuvent effectivement bloquer le processus de réconciliation si elles ne sont pas abordées. La réconciliation doit donc être un processus large et global.

Pour que ce processus soit vraiment large, la réconciliation doit couvrir les intérêts et expériences nombreux et variés d'une société.

Aspects sexospécifiques

L'exemple le plus évident et le plus urgent de ce besoin concerne les perspectives sexospécifiques. Ceci exige que l'on comprenne la manière dont un conflit violent implique et touche des groupes sociaux différents au-delà de l'impact le plus immédiat comme la torture et le déplacement. Une perspective sexospécifique illustre certains « petits conflits » qui se situent en marge du conflit principal et qui doivent être abordés pour créer une paix durable et une société démocratique. Par exemple, les femmes ont fait l'expérience d'abus sexuels sous la forme de viols collectifs, de mariages forcés et de la prostitution, avec une stigmatisation et une marginalisation sociales pour conséquences. Pour ces femmes, la réconciliation implique que les atteintes qui leur ont été portées soient reconnues et punies, que les enfants illégitimes

soient reconnus comme des enfants légitimes avec des droits à part entière et que des ressources leur soient octroyées pour traiter les conséquences physiques et psychologiques. Pour les veuves de guerre, la réconciliation devrait inclure une indemnisation et aborder les lois et les pratiques existantes sur l'héritage qui les dépossèdent ou les empêchent de remplir leurs nouvelles obligations en tant que personnes subvenant aux besoins de leur famille.

Une perspective sexospécifique implique aussi que l'on considère dans quelle mesure les hommes sont touchés. Dans le contexte de la réconciliation, il est peut-être nécessaire de reconnaître qu'un conflit armé favorise une « identité de guerrier » tout en portant atteinte, en même temps, à la perception que l'homme a de lui en tant que personne subvenant aux besoins d'une famille et protégeant celle-ci. La frustration et la colère que cela peut engendrer peuvent constituer une menace sérieuse pour un processus de réconciliation. Etablir des relations de confiance et de respect entre hommes et femmes et entre des groupes particulièrement visés d'hommes et de femmes est essentiel pour façonner une société démocratique. De telles relations nécessitent que l'on reconnaisse complètement la manière dont un conflit particulier a impliqué et atteint les hommes et les femmes de différentes manières.

L'aspect sexospécifique est une dimension indispensable de la réconciliation aux niveaux officiels et institutionnels. L'expérience démontre très souvent que les femmes (et souvent aussi d'autres groupes politiquement marginalisés) ont un accès limité aux processus

Cadre 1.1 Le processus de réconciliation

Le processus de réconciliation n'est pas :

- une excuse pour l'impunité ;
- uniquement un processus individuel ;
- en opposition / une alternative à la vérité et à la justice ;
- une réponse rapide ;
- un concept religieux ;
- une paix parfaite ;
- une excuse pour oublier ; ni
- une question de pardon pur et simple.

Le processus de réconciliation est :

- la recherche d'un mode de vie qui permet une vision de l'avenir ;
- la (re)construction de relations ;
- la composition avec des actes et des ennemis passés ;
- un processus de changement profond à l'échelle de la société et à long terme ;
- un processus impliquant que l'on reconnaisse le passé, que l'on s'en souvienne et que l'on en tire des leçons ;
- volontaire et ne peut pas être imposé.

de négociation de paix et peu, voire pas, de représentation au gouvernement et dans d'autres organes décisionnels. Ce manque d'implication dans les processus politiques réduit sérieusement leurs possibilités de faire entendre leurs préoccupations et leurs intérêts et de garantir que ceux-ci soient reconnus comme des préoccupations politiques cruciales, ce qui peut, de nouveau, entraîner une certaine aliénation de la nation et de l'Etat.

1.2.3 Vérité, justice et réconciliation

Ce manuel recommande une vision plus large du processus de réconciliation que celle souvent utilisée. Par exemple, dans beaucoup de contextes post-conflituels, les

gens parlent de « vérité et de réconciliation » et mettent souvent en place des commissions d'enquête qui portent exactement ce titre. Selon notre large définition, rechercher la précision concernant le passé est une étape vitale du processus de réconciliation, en ce qu'elle permet aux victimes de raconter leurs histoires. Cependant, la « vérité » n'apportera pas en elle-même la réconciliation. La recherche de la vérité est un ingrédient clé, mais n'est qu'un seul ingrédient de la réconciliation. De la même manière, la justice est une nécessité essentielle pour cicatrifier les plaies, rendre les agresseurs responsables et rétablir des relations d'égalité et de respect. Mais la justice à elle seule n'apporte pas la réconciliation. La vérité et la justice ne se dissocient pas de la réconciliation : elles en sont des éléments-clés.

Beaucoup de personnes, en particulier les victimes fortement touchées, se méfient de la réconciliation et la considèrent comme une excuse pour déprécier ou ignorer leurs souffrances. Elle peut, en effet, être utilisée de manière abusive. Toutefois, cela découle de la vision qui consiste à considérer la réconciliation uniquement comme un but et non pas comme un processus. Souvent, et à juste titre, ces personnes soupçonnent qu'un passage rapide à un état où chacun est apparemment réconcilié avec le passé et avec les autres est une façon d'omettre les processus corrects de la justice, de récit de la vérité et de punition, que cela signifie qu'ils doivent « pardonner et oublier ». Ce n'est pas l'objectif de ce manuel. Cet état de réconciliation est un objectif à très long terme, qui ne peut être atteint qu'après avoir abordé tous les ingrédients importants de la justice, de la vérité, de la cicatrisation, etc. Le processus global dans lequel tous ces points et d'autres se combinent est le processus de réconciliation.

La majeure partie du contenu des pages qui suivent examine les relations complexes entre ces points en tant qu'éléments constitutifs du processus.

1.3 Nécessité de la réconciliation

Rien n'est simple en ce qui concerne le processus de réconciliation. Il peut être un obstacle à des priorités plus importantes, en particulier au cours de la période qui suit immédiatement le règlement négocié d'un conflit violent. Il est en fait très tentant, en particulier pour les hommes politiques, de se concentrer sur le processus politique en raison des pressions urgentes pour l'établissement des structures démocratiques nouvellement convenues, ainsi que des pressions au niveau des ressources et du temps. En effet, il peut parfaitement arriver qu'ils ne voient pas comment inclure la réconciliation dans la masse de travail qui les attend. La réconciliation peut alors être repoussée jusqu'à ce que d'autres priorités soient révolues ou peut se ramener à une commission d'enquête rapide qui reconnaîtra le passé douloureux et passera rapidement à autre chose. Tout le monde veut avancer, évoluer rapidement, prendre ses distances par rapport au passé aussi vite que possible.

C'est comme si ralentir les choses, s'appesantir sur le passé douloureux, les pensées et les sentiments non complètement exprimés sur les violences passées, mettaient en péril les nouvelles structures politiques et sociales. L'argument ressemble à ceci : « Comment pouvons-nous attendre de nos hommes politiques qu'ils commencent à instaurer les modèles d'une coopération future au sein du gouvernement si nous passons notre temps à déterrer et à examiner en public ce qui précisément les a divisés

dans le passé ? Cela ne fera justement que saper la fragile coopération que nous tentons de réaliser en nous accrochant au passé au lieu de nous tourner vers l'avenir. Ne vaudrait-il pas mieux nous concentrer pour l'instant sur nos similitudes et reporter nos différences à un moment plus lointain, moins tendu ? »

Ceci est compréhensible, mais est contre-productif. Une telle réflexion sur le passé est aussi nécessaire qu'elle est douloureuse parce qu'une société divisée ne peut construire son avenir partagé qu'à partir de son passé divisé. Il n'est pas possible d'oublier le passé et de tout recommencer à zéro comme si rien ne s'était passé. En effet, la motivation pour la construction d'un avenir est précisément de garantir que le passé ne resurgisse pas et, dès lors, une compréhension claire et l'acceptation de ce passé sont les meilleures façons de s'assurer qu'il ne reviendra pas hanter une société. Le passé doit être abordé pour prendre en main l'avenir. La réconciliation, si elle est conçue et mise en œuvre avec sincérité et sérieux, est le moyen pour y parvenir. Les outils pour un tel examen du passé sont proposés tout au long de ce manuel. Leur utilisation engendrera un présent plus coopératif pour commencer à développer un avenir de coexistence plus sûr.

Au niveau politique, l'incapacité à aborder le passé par le biais d'un processus de réconciliation garantira presque l'échec de l'avenir. Les hommes politiques parviennent à un accord par une négociation sur les problèmes à la base du conflit. Ils trouvent des compromis, des transactions ou des moyens pragmatiques de coopérer dans les limites de leurs propres intérêts. C'est leur travail et c'est un élément vital de la transformation d'une situation de conflit en une situation de paix future. Cependant, leurs meilleurs efforts seront totalement sapés s'ils ne s'attèlent pas aussi à la relation brisée entre les communautés qu'ils représentent, ainsi qu'aux problèmes qui ont brisé cette relation. Le meilleur système démocratique au monde ne peut pas subsister si des parties de sa population n'entretiennent pas une relation de coopération honnête qui sous-tend leur accord de fonctionnement avec les nouvelles structures.

Ceci est la raison de base, pragmatique pour laquelle toute démocratie post-conflictuelle doit se réconcilier. Alors que la réconciliation peut, à première vue, sembler constituer un obstacle à la mise en place d'une démocratie qui fonctionne, c'est, en fait, une condition nécessaire à la survie à long terme de cette démocratie. Ce n'est pas une réponse facile, mais c'est la réalité. Une réconciliation sérieuse est un processus difficile, douloureux et complexe, mais il doit être compris parce que l'ignorer sèmera les graines d'un échec ultérieur plus grand encore. D'autre part, réconcilier effectivement les éléments divisés d'une société permettra, avec le temps, le développement de modèles réellement coopératifs de travail et de vision de l'avenir, qui seront l'un des garants les plus forts d'une démocratisation réussie.

1.4 Aucune réponse facile

La réconciliation n'est jamais quelque chose de théorique, mais prend toujours place dans un contexte spécifique.

Il n'existe donc pas de recette simple de succès qui puisse être décrite ici, puis

Le passé doit être abordé pour prendre en main l'avenir. La réconciliation est le moyen pour y parvenir.

appliquée partout dans le monde. Il n'existe pas une manière correcte et simple de concevoir un tel processus. La réconciliation n'est pas un problème assorti d'une solution unique. Étant donné que chaque conflit est différent et que chaque accord démocratique (en fait, chaque système démocratique) est différent, un processus de réconciliation se différenciera de tous les autres par des aspects importants, même s'il partage avec eux beaucoup de similitudes. C'est pourquoi ce manuel ne prescrit pas une solution unique pour tous les contextes. La seule chose qui s'applique à toute transition après des violences est la nécessité d'aborder le problème de la réconciliation.

Au-delà, il est important de rester souple et créatif dans la conception d'un processus spécifique de réconciliation dans un contexte particulier. Depuis l'expérience du processus de paix sud-africain, il est devenu presque automatique d'imiter cet exemple et d'établir une commission de vérité et de réconciliation en tant que partie intégrante d'un accord. Il est évident que, malgré toutes ses imperfections et limites, la Commission sud-africaine Vérité et Réconciliation (TRC) a joué un rôle essentiel et au profil très élevé en ancrant des modèles nouveaux et pacifiques d'interaction dans cette société profondément divisée autrefois. Cela peut nous apprendre beaucoup de choses. Cependant, le besoin absolu d'une TRC dans tous les cas est une leçon qui ne peut pas être présumée. (L'Irlande du Nord, par exemple, continue sur le dur chemin qui consiste à mettre en œuvre et à asseoir ses nouvelles structures d'accord sans l'aide d'une telle commission. Cependant, son accord a prévu un ministre des victimes qui abordera les problèmes des violences passées d'une manière adaptée au contexte et à la culture de l'Irlande du Nord.)

Ressources

Le problème des ressources, humaines et financières, est un autre élément pour lequel il n'existe pas de réponse facile. Il serait vain de préconiser des processus de réconciliation idéaux du dernier cri qui requièrent d'énormes ressources financières, étant donné la triste réalité, à savoir que la plupart des sociétés post-confliktuelles sont précisément celles qui ont le moins de ressources à leur disposition. Or, un processus de réconciliation n'est pas nécessairement une option bon marché. Comment, dès lors, trouver les ressources nécessaires ?

Il est impossible de répondre à cette question en termes généraux, mais diverses options ont été notées dans différents contextes.

Les programmes de réparation, en particulier, ont tendance à être extrêmement coûteux. Après l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990-1991, la Commission de Compensation des Nations Unies (UNCC) a mis en place un système de versement d'indemnités aux victimes de l'invasion au moyen de l'argent recueilli par le biais d'une taxe sur les exportations de pétrole irakien. En Afrique du Sud, la possibilité de lever un impôt sur les revenus de ceux qui avaient indirectement profité du système de l'apartheid avait été proposée, mais ne fut jamais mise en œuvre. (Voir chapitre 9 pour la discussion de ces problèmes.) Au Rwanda, un fonds public a été créé, à partir duquel des paiements en réparation seront effectués à une date future. (Évidemment, le défi qui subsiste pour le Rwanda est de convaincre davantage de donateurs internationaux à apporter de l'argent au fonds.)

Par comparaison, certains aspects de la réconciliation ne sont pas aussi onéreux. L'étude de cas de l'Irlande du Nord (voir chapitre 6) démontre que de nombreuses activités de réconciliation se basent surtout sur une seule ressource, habituellement disponible en abondance, à savoir des gens ordinaires qui sont prêts à payer un prix 'personnel' plutôt que financier pour progresser. En effet, la plus grande partie du processus de réconciliation consiste en des interactions humaines à petite échelle. Des formes symboliques d'excuse, de réparation et de restitution (les cérémonies publiques, distinctions, monuments commémoratifs etc.) peuvent aussi s'avérer efficaces et peu coûteuses (même si elles ne suffisent certainement pas à elles seules). Les réparations sous la forme d'un accès aux services de l'État, par exemple la formation ou l'aide médicale gratuite ou subventionnée, réduisent également le coût réel sans en diminuer la valeur.

Certaines sociétés post-confliktuelles ont tendance à se tourner, dans le cadre de la culture et des traditions qui les caractérisent, vers des mécanismes locaux de réconciliation et de justice (voir chapitre 7). Le fait que ceux-ci soient généralement moins coûteux que l'importation d'énormes modèles conçus en Occident constitue une raison pour encourager ce développement. (Une autre raison réside dans le fait que, puisque de tels mécanismes sont ancrés dans des valeurs et des relations existantes, ils vont probablement recevoir un large appui. Cela ne signifie néanmoins pas qu'ils constituent des réponses parfaites. L'adaptation est toujours nécessaire pour garantir que de tels outils de « justice locale » fonctionnent de manière inclusive et équitable, notamment en ce qui concerne les femmes et leurs intérêts, leurs expériences et leurs droits.)

Alors qu'il peut sembler presque banal de dire que la communauté internationale est une source potentielle de financement et d'expertise, il existe un degré croissant de vérité dans ceci. De plus en plus, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, ainsi que les acteurs multilatéraux et régionaux commencent à saisir l'importance de la réconciliation comme un élément de la prévention des conflits, du développement humain, de la sécurité humaine, de l'élimination de la pauvreté et la construction de la paix, comme l'ont, par exemple, montré les récentes déclarations du Comité d'aide au développement (DAC) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) par exemple, ou la documentation produite par plusieurs agences de coopération au développement en Occident. De tels donateurs sont plus disposés qu'auparavant à considérer la réconciliation comme s'insérant dans leurs paramètres généraux d'aide.

Par dessus tout, le manque de ressources ne doit pas devenir une excuse pour ne pas entamer le processus de réconciliation. Certains éléments sont peu coûteux, certains éléments vont attirer les donateurs. Les contraintes économiques peuvent empiéter et, empièteront toujours, sur la conception du processus, mais même l'économie n'est pas une raison suffisamment bonne pour éviter tout à fait la nécessité d'une réconciliation efficace.

Tout a été entrepris pour illustrer toutes les affirmations émises dans ce manuel par un exemple concret tiré du monde réel. Cela n'a pas été simple, ni toujours possible

Il n'existe pas de méthode ou de modèle de réconciliation parfait, applicable universellement.

non plus. La réconciliation en tant que concept est toujours un élément relativement neuf en matière de construction de la paix et certaines de ses idées n'ont pas encore été testées ou abordées ; d'autres n'ont été appliquées dans des situations réelles qu'à une ou deux reprises. Il a donc parfois été nécessaire de recourir à des généralités sans exemple particulier. Néanmoins, les généralisations opérées ici sont basées sur des impressions rassemblées à partir de l'examen minutieux de nombreuses initiatives variées de réconciliation, des efforts de construction de la paix et des stratégies de gestion des conflits.

Il est peut-être plus important de souligner que personne n'a produit une méthode ou un modèle de réconciliation parfait. En effet, il n'existe évidemment pas une telle chose susceptible d'une application universelle et donc, ceux qui doivent relever le défi qui consiste à construire la paix après un conflit devraient se fier à leur propre capacité d'accueil de tous les conseils qu'ils peuvent recevoir, tout en étant suffisamment créatifs pour développer leur propre processus original.

Ce manuel contient aussi une mine d'informations et de conseils, d'outils et de méthodes propres à faciliter un tel processus. Pour l'instant et pour conclure brièvement ce chapitre introductif, nous donnerons simplement les principes généraux très fondamentaux suivants qui devraient sous-tendre la conception de tout processus de réconciliation et qui pourraient aider les lecteurs au fur et à mesure qu'ils progressent dans ce manuel :

- Commencer tôt, lorsque les attitudes sont plus réceptives au changement et au défi.
- Respecter ses engagements et traiter les problèmes difficiles : ils ne feront que se compliquer avec le temps.
- Leur accorder un temps suffisant : la précipitation, en effet, n'est pas de mise.
- Faire preuve de transparence à propos des objectifs, des difficultés, de la durée et des ressources.

1.5 Comment utiliser ce manuel

Les pages qui suivent présentent un éventail des divers outils qui peuvent être et ont été utilisés lors de la conception et de la mise en œuvre d'un processus de réconciliation. Certaines idées pratiques ont été empruntées à des universitaires et à des praticiens. (Par souci de lisibilité, les références complètes des citations individuelles sont mentionnées dans les sections « Références et autres lectures » à la fin de chaque chapitre.) La plupart des outils proviennent toutefois de l'expérience d'autres personnes débattant des problèmes de réconciliation dans divers contextes.

Il n'existe pas de « bonne réponse » au défi de la réconciliation et nous n'essayerons donc pas de prescrire une solution passe-partout. En lieu et place, nous présenterons les outils avec leurs forces et leurs faiblesses : ils doivent être adoptés et adaptés, modifiés ou remplacés selon qu'ils correspondent au contexte particulier auquel un lecteur les applique. Certains seront appropriés alors que d'autres ne le seront pas. La réflexion concernant leur pertinence ou non (y compris la question : « Pourquoi cela ne fonctionnera-t-il pas dans ce cas-ci ? ») devrait nous en apprendre beaucoup et constituer un pas positif vers le processus le mieux adapté au contexte en question.

La partie I examine les concepts fondamentaux et les principes généraux du processus de réconciliation (chapitre 2) et le contexte dans lequel il a lieu (chapitre 3). Les points abordés sont illustrés par des études de cas provenant du Zimbabwe et du Cambodge. La partie II examine en profondeur les personnes qui sont au cœur du processus – les victimes (chapitre 4) et les agresseurs (chapitre 5). La partie III examine les instruments-clés : la cicatrization (chapitre 6), la justice (chapitre 7), la divulgation de la vérité (chapitre 8) et la réparation (chapitre 9). Elle est illustrée par des études de cas en provenance d'Irlande du Nord, du Rwanda, d'Afrique du Sud et du Guatemala. La partie IV aborde brièvement le rôle de soutien de la communauté internationale (chapitre 10) et est suivie par une conclusion qui couvre la totalité du manuel (chapitre 11).

Des annexes en fin d'ouvrage fournissent des données sur des organisations *ad hoc* et des sites internet utiles.

La traduction française comporte à la fin de chaque chapitre une liste de références qui sont en grande majorité en anglais. Une liste de publications importantes en français peut être consultée sur le site internet <http://www.law.kuleuven.ac.be/jat/>.

2 Le processus de réconciliation

LUC HUYSE

La réconciliation a une signification différente selon les personnes. Son importance varie d'une culture à l'autre et change au fil du temps. Afin de mieux comprendre ce concept, ce manuel pose quatre questions fondamentales :

- Quoi ?
- Qui ?
- Comment ?
- Quand ?

2.1 Qu'est-ce que la réconciliation ?

2.1.1 Idéalement

Idéalement, la réconciliation empêche, une fois pour toutes, l'utilisation du passé comme semence d'un nouveau conflit. Elle consolide la paix, brise le cercle de la violence et renforce les institutions démocratiques nouvellement établies ou réintroduites.

En tant qu'opération rétrospective, la réconciliation entraîne la cicatrisation personnelle des plaies de ceux qui ont survécu, la réparation des injustices passées, la construction ou la reconstruction de relations non violentes entre les individus et les communautés et l'acceptation par les anciens ennemis d'une vision et d'une compréhension communes du passé. Dans sa dimension tournée vers l'avenir, la réconciliation signifie que l'on permet aux victimes et aux agresseurs de poursuivre leur vie et, au niveau de la société, de mettre en place un dialogue politique civilisé ainsi qu'un partage adéquat du pouvoir.

2.1.2 En pratique

En pratique, une telle réconciliation globale n'est pas facile à réaliser. L'expérience d'un passé brutal transforme la recherche d'une coexistence pacifique en une opération délicate et complexe. La réconciliation n'est pas un acte isolé, mais une disposition constante à abandonner la tyrannie de la violence et de la peur. Ce n'est pas un événement mais un processus et, en tant que tel, celui-ci est difficile, long et imprévisible et comporte des étapes et des stades variés. Chaque pas exige des changements d'attitude (p.ex., la tolérance et non la vengeance), de conduite (p.ex., des commémorations communes de tous les morts et non des mémoriaux séparés et partisans) et d'environnement institutionnel (p.ex., intégration des vétérans de guerre dans une armée nationale unique et non maintien des ex-combattants dans des milices quasi privées). Par-dessus tout, l'approche qui doit être adoptée est que chaque étape compte, que chaque effort a une valeur et que, dans ce domaine délicat, même une légère amélioration représente un progrès significatif.

Il y a un certain danger à parler de la réconciliation en termes de séquences strictes. Le processus n'est pas linéaire. A chaque étape, il est véritablement possible de

retomber dans des moyens plus radicaux de traitement des conflits. En outre, ces étapes ne se suivent pas toujours logiquement dans un ordre établi. Néanmoins, elles restent des éléments essentiels d'une réconciliation durable.

Trois étapes

Étape 1. Remplacer la peur par une coexistence non violente

Lorsque les tirs cessent, la première étape pour s'écarter de la haine, de l'hostilité et de l'amertume est l'instauration d'une coexistence non violente entre les individus et les groupes antagonistes.

Cela signifie qu'il faut au moins rechercher des alternatives à la vengeance. Un observateur sud-africain, Charles Villa-Vicencio, écrit : « Dans sa définition minimale, la coexistence n'implique rien de plus que la volonté de ne pas s'entretuer ; c'est comme se promener paisiblement de l'autre côté de la rue ». Pour certains, la base de cette étape sera la lassitude de la guerre ou la conclusion simple, mais réaliste, que tuer ne ramène pas les morts à la vie ; cette étape peut aussi être basée sur la croyance, comme l'a dit Martin Luther King, que ceux qui n'apprennent pas à vivre ensemble comme des frères périront ensemble comme des idiots. Une pensée encourageante ici est que même au milieu des conflits les plus cruels, de petits îlots de tolérance et de civilité continuent d'exister : des hommes et des femmes qui, par des actes de courage extrême, sauvent la vie de personnes « de l'autre côté ».

Le passage à une telle coexistence nécessite avant tout que les victimes et les agresseurs soient libérés de l'isolement paralysant et du dévorant apitoiement sur eux-mêmes dans lesquels ils vivent souvent. Cela implique la construction ou la reprise de la communication au sein des communautés de victimes et d'agresseurs et entre ces communautés. Les chefs politiques et de la communauté, les organisations non gouvernementales (ONG) et les institutions religieuses ont une grande responsabilité ici. Ils peuvent mettre en place ou soutenir des programmes pour une telle communication de libération. En tant que représentants symboliques des victimes et des agresseurs, ils peuvent aussi engager le dialogue si ceux qui ont directement été impliqués ne sont pas encore prêts à parler. (Le chapitre 6 se termine par une étude de cas d'une initiative d'Irlande du Nord pour un dialogue de victime à victime et de victime à agresseur.)

Un environnement sûr est une deuxième condition. Sans un minimum de sécurité physique, il n'y a aucune perspective de progrès sur la voie de la réconciliation. Les décideurs politiques locaux et/ou internationaux ont un rôle crucial à jouer à ce stade. Des efforts sérieux doivent être consentis pour la mise en place de l'autorité de la loi à des conditions équitables et acceptées.

Les conflits ne disparaissent pas avec cette étape du processus de réconciliation. Les individus, les groupes et les communautés restent des adversaires, mais ils conviennent de ne pas être d'accord et d'utiliser des moyens moins violents pour régler les conflits anciens (et nouveaux). Une voie possible réside dans le remplacement de la vengeance personnelle par un châtement rendu par une institution (p.ex. une cour pénale) qui est tenue par des règles convenues (voir chapitre 7).

Etape 2. Lorsque la peur n'est plus la règle : Etablir la confiance

En temps voulu, la coexistence évolue ensuite vers une relation de confiance. Cette deuxième étape du processus exige que chaque partie, tant la victime que l'agresseur, retrouve à nouveau confiance en soi et dans l'autre et réciproquement. Ceci implique aussi de croire qu'une part d'humanité est présente dans chaque homme et chaque femme : la reconnaissance de cette humanité chez les autres est la base de la confiance mutuelle et ouvre la porte à l'apparition progressive d'une culture durable de non-violence. Dans le contexte du Kosovo, Howard Clark écrit : « On peut conseiller de faire la différence entre une personne et ses actions, de haïr le péché sans pour autant haïr le pécheur, on peut aussi essayer de comprendre la faiblesse humaine de ceux qui ont été emportés par la marée. Cependant, même si l'on ne peut pas pardonner, il existe certaines normes minimales au-dessous desquelles on ne peut pas descendre : la reconstruction sociale exige le respect des droits de ceux que l'on déteste. Ce respect constitue en soi une affirmation de sa propre part d'humanité ».

Un autre produit de l'étape 2 est la capacité de la victime à distinguer les degrés de culpabilité chez les agresseurs, à savoir différencier l'individu de la communauté. C'est un pas important pour détruire les mythes d'atrocités qui maintiennent en vie l'idée que tous les membres d'un groupe rival sont des agresseurs, de fait ou potentiels. Les cours de justice peuvent alors faire la différence : leur mission consiste précisément à individualiser la culpabilité. Les mécanismes de justice traditionnels créent souvent des possibilités semblables. En octobre 2001, la population du Rwanda a élu plus de 200.000 juges non-professionnels qui supervisent quelque 10.000 tribunaux gacaca, une institution enracinée dans la société, où la culpabilité individuelle dans le génocide de 1994 sera débattue publiquement (voir l'étude de cas en fin de chapitre 7).

Pour que la confiance se développe vraiment, une société post-confliktuelle doit mettre en place un minimum d'institutions opérationnelles : un pouvoir judiciaire non partisan, une administration efficace et une structure législative adéquate. C'est cette condition qui lie une politique de réconciliation aux nombreuses autres tâches marquant la transition d'un conflit violent à une paix durable.

Etape 3. Vers l'empathie

L'empathie naît lorsque les victimes acceptent d'écouter les raisons de la haine de ceux qui ont causé leurs souffrances et lorsque les agresseurs comprennent la colère et l'amertume de ceux qui ont souffert.

Un moyen de rendre cela possible réside dans le travail de commissions de vérité qui séparent les faits de la fiction, la vérité du mythe. En outre, de telles commissions peuvent conduire à une reconnaissance officielle de l'injustice infligée (voir chapitres 7 et 8). La divulgation de la vérité est aussi un préalable à la réconciliation parce qu'elle crée des possibilités objectives pour les personnes de voir le passé en termes de souffrance partagée et de responsabilité collective. Plus importante encore est la reconnaissance du fait que les victimes et les agresseurs partagent une identité commune, en tant que survivants et êtres humains, et doivent simplement s'entendre. Dans certains cas, les parties du conflit chercheront et découvriront des points

de rencontre où un partenariat semble plus sensé qu'un conflit durable. Des intérêts communs peuvent être trouvés dans des rôles et des identités qui dépassent les anciennes divisions, tels que la religion, le sexe et la génération, ou dans une région, comme dans le cas de la province burundaise de Ngozi, où Hutus et Tutsis collaborent étroitement afin de tenter d'améliorer les perspectives de leur région, transcendant ainsi les divisions du passé. Les préoccupations économiques peuvent aussi inspirer de telles activités relais, comme ceci est le cas au Kosovo, où des syndicalistes albanais et un mouvement de travailleurs serbes ont noué des contacts après la guerre.

L'empathie ne mène pas nécessairement à une société totalement harmonisée ou à l'unité nationale. Les conflits et la controverse font partie et sont le lot de toutes les communautés humaines. En outre, l'empathie n'exclut pas la persistance de sentiments de colère. Elle ne nécessite pas non plus que la victime soit prête à pardonner et à oublier. Pardonner les agresseurs élargira évidemment la base de l'empathie, mais pour beaucoup de victimes, cela peut paraître un but trop lointain ou trop soudain et le poursuivre avec acharnement pourrait entraîner une fin brutale et précoce de l'ensemble du processus de réconciliation. A ce stade, il pourrait être injuste de demander aux victimes de pardonner si les auteurs des crimes s'abstiennent d'exprimer regrets et remords, comme ce fut le cas en Argentine, au Chili et au Guatemala.

Accompagnement des trois étapes : Introduction des codes de démocratie et d'un ordre économique équitable

La coexistence pacifique, la confiance et l'empathie ne se développent pas de manière durable si des injustices structurelles subsistent dans les domaines politique, juridique et économique. Un processus de réconciliation doit donc être soutenu par un partage progressif du pouvoir, le respect des engagements politiques de chacun, la création d'un climat propice aux droits de l'homme et à la justice économique et par la volonté de la majeure partie de la population d'accepter la responsabilité du passé et de l'avenir ; en d'autres termes, la réconciliation doit être appuyée par la reconnaissance des codes essentiels de la démocratie.

Il existe de nombreux exemples de sociétés où la réconciliation est restée creuse ou inachevée, précisément parce qu'une partie d'une division antérieure refusait, consciemment ou involontairement, de reconnaître ce besoin de démocratie. L'histoire récente du Zimbabwe est une démonstration effrayante de ce qui se passe lorsqu'il en va ainsi. Pendant de nombreuses années, le Zimbabwe a été acclamé comme un modèle de réconciliation entre blancs et noirs après une longue domination coloniale et un conflit militaire sanglant. Cependant, une justice économique complète n'a pas été réalisée. L'opinion qui prévaut est que la fin actuelle de la politique de réconciliation est partiellement basée sur, et soutenue par, une désillusion générale dans de larges couches de la population noire qui constatent que les disparités économiques entre Zimbabwéens noirs et blancs n'ont pas disparu. L'expérience du Zimbabwe est examinée dans l'étude de cas qui figure en fin de ce chapitre.

2.1.3 Ce que la réconciliation n'est pas

L'emploi du terme « réconciliation » pour traiter de l'injustice humaine passée n'est

pas sans danger. L'interprétation de ce concept est contestée et il existe beaucoup de notions erronées sur ce qu'est la réconciliation. (Voir section 2 du premier chapitre pour la clarification des définitions de la réconciliation.)

Dans un contexte politique, ceux qui désirent que rien ne se fasse pourraient cyniquement prévoir la réconciliation comme un simple écran de fumée. D'autre part, les victimes pourraient percevoir et condamner la notion de réconciliation comme un mot code pour simplement oublier. Pour ceux qui doivent vivre avec leur douleur et leur traumatisme, le terme est en effet extrêmement sensible. Comme le déclarait une victime de l'apartheid à la Commission sud-africaine Vérité et Réconciliation (TRC) : « La réconciliation fait uniquement partie du vocabulaire de ceux qui peuvent se le permettre. Elle n'existe pas chez quelqu'un qui a été privé du respect qu'il a de soi et chez qui la pauvreté est une blessure non cicatrisée qui consume son âme ». Un sentiment général parmi les Sud Africains noirs et de couleur est que le discours sur la réconciliation les a poussés à en finir prématurément avec le passé.

La réconciliation doit être considérée comme un processus à long terme qui peut prendre des décennies, voire des générations.

si la coexistence, la confiance et l'empathie pouvaient survenir rapidement. Une telle synchronisation, qui espère trop et trop tôt, notamment si elle est proclamée comme politique officielle, est vouée à l'échec. La réconciliation doit être considérée comme un processus à long terme qui peut prendre des décennies voire des générations.

La réconciliation basée sur l'ambiguïté ne durera pas. La notion et son interprétation doivent être discutées publiquement. C'est là une tâche pour les autorités, les médias, les écoles et la société civile sous sa forme la plus large : ONG, groupes de défense, institutions religieuses etc. Le besoin de coexistence pacifique, de confiance et d'empathie doit être intériorisé avant qu'une politique efficace puisse être instaurée. Ce débat à l'échelle de la société devra tenir compte du fait que la réconciliation véritable est beaucoup plus que rétablir des relations entre des anciens ennemis ou entre victimes et agresseurs.

2.2 La réconciliation : Qui est impliqué ?

La coexistence, la confiance et l'empathie se développent entre des individus qui sont liés en tant que victimes, bénéficiaires et agresseurs. Il s'agit d'une réconciliation au niveau interpersonnel. C'est, par exemple, ce qui se passe lorsque la victime est disposée à serrer la main de l'agresseur qui lui a infligé ses souffrances. De nombreuses initiatives dans le domaine de la cicatrisation (par exemple, les recommandations qui sont faites aux victimes comme aux agresseurs) et la justice dite de restauration (la médiation par exemple) adoptent la voie qui conduit à la réconciliation. Cependant, toutes les étapes du processus impliquent aussi la réconciliation de groupes et de communautés comme un tout. Chaque perspective, interpersonnelle et collective, a sa propre chimie, mais est

Toutes les étapes du processus impliquent la réconciliation non seulement des individus, mais aussi des groupes et des communautés comme un tout.

également importante dans le processus.

Les victimes et les agresseurs individuels sont au cœur de toutes les activités de réconciliation. Toutefois, ces deux catégories englobent beaucoup plus de personnes et de groupes que ceux qui sont directement impliqués dans des actes de violence politique, ethnique ou religieuse. La définition de victime, selon celle utilisée dans le chapitre 4, inclut les membres de la famille, les voisins et même les amis de victimes directes, tous pouvant avoir été traumatisés par ce qu'ils ont vécu ou vu. La responsabilité doit être comprise dans des termes tout aussi larges. Par exemple, les bénéficiaires du système d'apartheid sud-africain sont coupables moralement. L'indifférence, l'incompétence ou le manque d'intérêt peuvent être à l'origine de la complicité de la communauté internationale (voir chapitre 5). Une attention toute particulière devrait être accordée aux victimes et aux agresseurs qui ont fui leur pays et vivent comme réfugiés dans des pays voisins ou comme chercheurs d'asile autour du monde. La tendance à oublier ces personnes est souvent la source de problèmes persistants dans la recherche de la réconciliation. La question est particulièrement délicate dans les cas où les réfugiés retournent dans des zones où des communautés qui n'ont pas encore cicatrisé et qui, dès lors, ne sont pas préparées à accueillir des hommes et des femmes qui sont soit des victimes, soit des agresseurs. Comme l'écrivait un ancien responsable du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), « Les personnes qui retournent dans leur pays après une longue absence peuvent, en effet, représenter un obstacle pour la coexistence et la réconciliation. Leur retour soulève inévitablement des problèmes de propriété, d'indemnisation, de crimes impunis ».

Il existe divers types de victimes et d'agresseurs collectifs (voir chapitres 4 et 5). Les institutions religieuses peuvent être à la fois victimes (par exemple, au Timor oriental) et co-responsables de graves violations des droits de l'homme (comme dans le cas de l'apartheid en Afrique du Sud). Les églises peuvent agir en tant que médiateurs (en Irlande du Nord, des membres du clergé protestant ont organisé des réunions avec les décideurs paramilitaires et politiques catholiques), organiser l'aide aux victimes, fournir des lieux sûrs pour le dialogue victime/agresseur et apporter une contribution spirituelle aux programmes de cicatrisation. Des médias haineux, comme Radio Milles Collines au Rwanda, qui a incité au génocide, peuvent être extrêmement coupables, mais les médias peuvent aussi être des outils inestimables pour diffuser une information qui peut accroître la confiance et l'empathie.

Le rôle de la communauté internationale est aussi important, mais celle-ci doit adopter une approche prudente et contenue. Le respect du contexte historique et culturel particulier d'un conflit et d'un processus de réconciliation national est essentiel. Une réconciliation durable doit être « du pays », car, finalement, ce sont les survivants qui donnent du sens au terme et au processus. La crédibilité d'institutions officielles comme les Nations Unies et les ONG est souvent entachée en raison de la méconnaissance explicite de cette règle centrale qui veut qu'une société post-confliktuelle doit être la propriétaire de son processus de réconciliation. Cependant, même dans un tel contexte de prudence et de retenue, la communauté internationale peut être très utile en soutenant et en guidant les pro-

Une réconciliation durable doit être interne au pays.

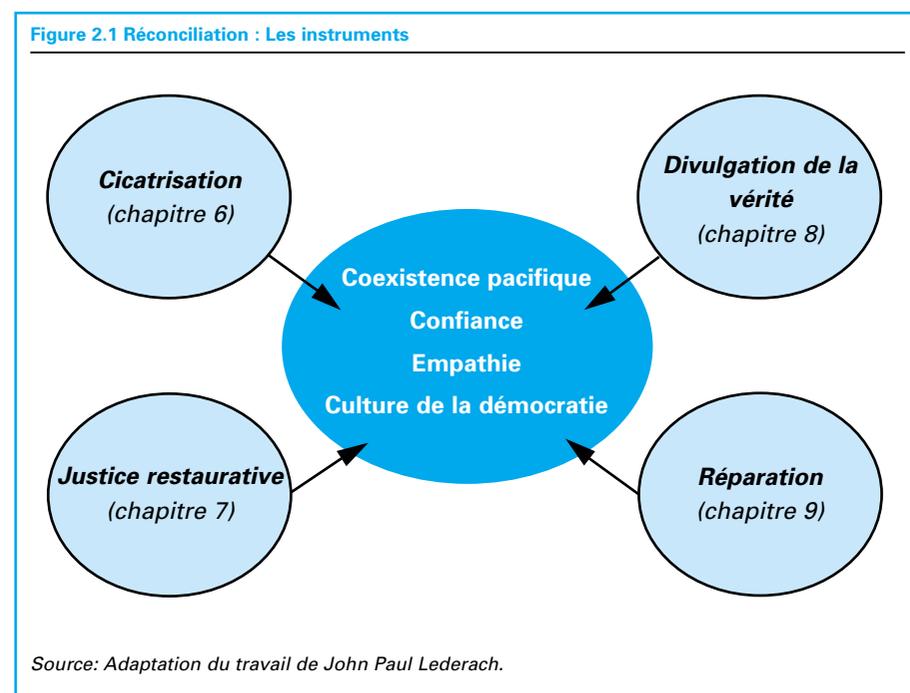
grammes de réconciliation locaux, en prodiguant conseils et formations et en fournissant des ressources matérielles. Par exemple, les Nations Unies ont parrainé de manière constructive la recherche et la divulgation de la vérité au Salvador et au Guatemala.

2.3 La réconciliation : Comment ?

Enterrer le passé par la réconciliation nécessite la mobilisation de plusieurs techniques (voir figure 2.1). La plupart de celles-ci doivent être activées à court terme :

- cicatrisation des blessures des survivants ;
- une certaine forme de justice punitive ou restaurative ;
- l'explication historique par la recherche et la divulgation de la vérité ;
- réparation du préjudice matériel et psychologique infligé aux victimes.

Il existe des liens étroits entre ces quatre mécanismes. Sans réparation, il ne peut pas y avoir de cicatrisation. La justice restaurative, si elle est organisée comme il se doit, peut cicatrifier les blessures de la victime et de l'agresseur. Raconter son histoire peut également avoir un effet cicatrisant sur la victime et l'agresseur ('revealing is healing' ou « dévoiler c'est cicatrifier » était le slogan de la TRC sud-africaine). En outre, la reconnaissance de ce qui s'est passé est une manière de briser le cercle vicieux de l'impunité : le silence et l'amnésie sont les ennemis de la justice.



Beaucoup de choses ont été écrites sur l'influence de ces quatre instruments dans le processus de réconciliation. Certains pensent que divulguer la vérité, par exemple, engendre directement la confiance, l'empathie et même le pardon. Cette conviction

est clairement présente dans l'intitulé « Commission Vérité et Réconciliation ». C'est un intitulé précis dans la mesure où la recherche de détails précis sur le passé est une étape vitale du processus de réconciliation, selon notre définition au sens large. Cependant, la « vérité » en soi n'apportera pas la réconciliation. La recherche de la vérité est un élément clé, mais seulement un élément, de la réconciliation. De la même manière, la justice est un élément essentiel de la cicatrisation des blessures, en rendant les agresseurs responsables et en rétablissant une relation d'égalité et de respect. Néanmoins, la justice à elle seule n'engendre pas une réconciliation complète. La vérité et la justice ne sont pas distinctes de la réconciliation : elles en sont des éléments-clés.

La cicatrisation, la divulgation de la vérité, la justice et la réparation posent les fondations de la création progressive du processus de réconciliation. Elles créent des conditions favorables et génèrent des possibilités. Toutefois, d'autres investissements, souvent à long terme, sont aussi nécessaires, comme des programmes éducatifs et la prise de conscience des droits de l'homme.

Décisions à prendre, choix à faire

Les dirigeants de la société politique et civile sont confrontés à tout un éventail de choix stratégiques et structurels. Il est essentiel d'identifier les facteurs critiques et les solutions potentielles. Nombre de ces choix vont être passés en revue dans d'autres chapitres, mais ce qui suit est une brève présentation de certains problèmes plus généraux.

Faut-il oui ou non aborder la réconciliation ?

Il semble évident de considérer la réconciliation comme une nécessité vitale dans des sociétés qui émergent d'un passé terrifiant, mais il existe certains pays en situation post-confliktuelle où la notion de réconciliation est tout simplement bannie du discours public. Un mémorandum du HCR indique : « Au Rwanda, par exemple, l'attitude du gouvernement au cours des premières années qui ont suivi le génocide a été d'insister sur le besoin de justice. Le mot 'réconciliation' était tabou pour ceux qui avaient survécu au génocide et n'a jamais été utilisé en public... Au Kosovo, le simple mot 'réconciliation' est si lourd pour la communauté albanaise qu'il n'est tout simplement pas employé ».

La place que prend la réconciliation dans l'ordre du jour d'une société de transition dépend de la conjonction particulière des forces politiques, culturelles et historiques. Les demandes pour une politique de réconciliation ont tendance à être générales après un changement négocié de l'ancien au nouvel ordre, par exemple, mais largement inexistantes après une victoire militaire. Lorsque la religion est une caractéristique prédominante de la culture, comme en Afrique du Sud, les appels à des programmes de réconciliation peuvent être nombreux et explicites. L'histoire peut aussi jouer un rôle, selon l'expérience antérieure des initiatives de réconciliation. Dans la Belgique de l'après Seconde Guerre mondiale, l'idée d'une réconciliation éventuelle avec ceux qui avaient collaboré avec les Nazis fut largement freinée par le souvenir de ce qui s'était passé après la Première Guerre mondiale : beaucoup de Belges qui avaient collaboré avec les occupants allemands pendant la Première

Guerre mondiale et avaient été amnistiés par la suite, répétèrent simplement leur crime en 1940. Leurs opposants sentirent que cette répétition avait été encouragée par cet acte de clémence et rejetèrent dès lors comme inconcevables les appels à une réconciliation rapide après la Seconde Guerre mondiale.

Tout processus de réconciliation est une opération très délicate, mais ne pas aborder ce problème est de loin la pire réponse.

Tout processus de réconciliation, comme nous l'avons vu, est une opération très délicate qui est susceptible d'échecs. Ceci peut encourager des sociétés post-confliktuelles à adopter une approche minimaliste ou à

éviter complètement d'emprunter cette voie. Tout ce que l'on peut dire c'est que ne pas aborder la question de la réconciliation est de loin la pire réponse.

Pas de politique « passe-partout »

Ce manuel présente un cadre conceptuel, mais il dépend des décideurs locaux de traduire ces concepts en programmes concrets systématiques. Ce « contrôle de la réalité » est l'un des défis les plus difficiles lors de la mise en place d'une politique de réconciliation, notamment parce que les nécessités particulières de chaque contexte post-conflituel requièrent des réponses ancrées politiquement et culturellement.

En outre, un outil ne permettra pas à lui seul de parvenir à la réconciliation dans un contexte de sentiments accumulés d'hostilité. Une combinaison de mesures et d'instruments est nécessaire. Un tel mélange devra être innovateur en raison, à nouveau, du caractère unique de chaque société qui émerge d'un conflit violent.

A qui « appartient » ce processus ?

Le rôle des autorités publiques dans la planification et la mise en place de programmes de réconciliation est crucial, mais les avis divergent quant à la direction que devraient suivre ces politiques officielles.

L'approche ascendante (« bottom-up ») considère que l'amélioration des relations interpersonnelles entre les membres de la communauté est la condition première pour le travail de réconciliation. Une réconciliation locale, venue de la population concernée, ainsi que des initiatives « de base » sont considérées comme la clé du succès. Hugo van der Merwe, érudit sud-africain, écrit : « Par opposition, l'approche descendante (« top-down ») est caractérisée par la perception selon laquelle l'intervention nationale doit d'abord se produire pour que la dynamique locale change. Cette intervention va ensuite s'infiltrer ou créer les conditions (et les incitants) grâce auxquels les acteurs locaux pourront poursuivre les processus de réconciliation ».

La TRC sud-africaine a opté pour l'approche descendante. Beaucoup d'observateurs ont indiqué que cette stratégie avait entraîné une certaine négligence des perceptions de réconciliation dans les communautés locales et une mobilisation insuffisante des ONG. En conséquence, de nombreuses opportunités n'ont pas été saisies : le potentiel éducatif des ONG pour informer la population dans son ensemble sur la TRC, les bases de données qu'elles ont créées avec le temps et les réseaux grâce auxquels des preuves pouvaient être rassemblées.

Il est aussi illusoire de croire que la réconciliation imposée d'en haut entraînera

automatiquement des avancées individuelles vers la réconciliation. Les autorités ne peuvent pas imposer la confiance et l'empathie par décret. Elles ne peuvent pas non plus pardonner aux noms des victimes. (La rhétorique de l'ancien président Nelson Mandela sur le pardon est toujours la source d'une très grande frustration dans certaines parties de la communauté noire d'Afrique du Sud.) L'histoire des lois sur l'amnistie fournit les mêmes leçons. Peu après la Seconde Guerre mondiale, la France et les Pays-Bas ont promulgué des lois sur l'amnistie pour ceux qui avaient collaboré avec les Allemands dans un souci d'enterrer le passé et d'accélérer la réconciliation et l'unité nationale, mais cela n'a guère été plus qu'un « oubli juridique ». Cette initiative n'a touché ni les cœurs ni les âmes de nombreux citoyens. Les politiques d'amnistie de plusieurs pays d'Amérique Latine dans les années 1980 ont connu encore moins de succès. Elles ne décourageaient pas, par exemple, les familles des disparus d'exiger de manière répétée justice et châtement.

Les autorités ne peuvent pas imposer la confiance et l'empathie par décret. Néanmoins, elles peuvent créer un climat qui encourage des initiatives privées vers la réconciliation.

Toutefois, ce qui se passe au niveau officiel n'est pas totalement sans effet sur les attitudes et les comportements individuels. Les autorités peuvent créer un climat qui encourage les initiatives privées vers la réconciliation. Des excuses publiques faites par un président, l'instauration d'un jour de commémoration ou la construction d'un musée peuvent avoir un impact considérable sur les victimes et les agresseurs individuels.

Une conclusion pourrait être celle-ci, pour reprendre les paroles de van der Merwe : « Les processus descendants et ascendants sont tous deux essentiels à un processus de réconciliation plus durable sur le long terme. Cependant, ils devraient être poursuivis de manière complémentaire, plutôt qu'au détriment l'un de l'autre ».

Une conclusion pourrait être celle-ci, pour reprendre les paroles de van der Merwe : « Les processus descendants et ascendants sont tous deux essentiels à un processus de réconciliation plus durable sur le long terme. Cependant, ils devraient être poursuivis de manière complémentaire, plutôt qu'au détriment l'un de l'autre ».

Equilibrer réconciliation et justice punitive

Restaurer l'ordre moral qui s'est effondré requiert que « justice soit faite ». Un gouvernement successeur le doit surtout, en tant qu'obligation morale, aux victimes du système répressif. La justice post-conflituelle sert à cicatriser les blessures et à réparer les dommages privés et publics causés par le régime précédent. Comme une sorte de processus rituel d'épuration, cela prépare aussi la voie à une renaissance morale et politique. D'autre part, les opérations judiciaires pourraient contrecarrer et anéantir les efforts consentis pour une réconciliation durable dont dépend le nouveau régime pour fonctionner.

Le besoin de « refermer les livres d'histoire » est l'un des principaux arguments des défenseurs des lois d'amnistie : ils allèguent que la réconciliation peut uniquement être produite si les élites qui succèdent s'abstiennent de poursuivre les responsables du régime précédent. Telle fut la justification, par le président uruguayen Sanguinetti, d'une loi d'amnistie pardonnant les abus d'un régime militaire antérieur : « Le gouvernement uruguayen a décidé de prendre des mesures de magnanimité ou de clémence en utilisant un mécanisme prévu par la Constitution de la République. Les 12 années de dictature ont laissé des cicatrices qui auront besoin de beaucoup de temps pour disparaître et il est bien de commencer pour qu'il en soit ainsi. Le pays a besoin

de réconciliation pour affronter un avenir difficile mais prometteur ». Le même argument a été avancé par Nelson Mandela dans la défense des clauses d'amnistie de la Constitution provisoire d'Afrique du Sud et dans le mandat de la TRC. D'autres allèguent que l'absence d'actions judiciaires empêche la réconciliation.

Tina Rosenberg, une journaliste qui a largement écrit sur ce sujet, déclare : « Si les victimes d'une société ne sentent pas que leur souffrance a été reconnue, alors, elles ... ne seront pas prêtes à abandonner le passé. Si elles savent que les crimes atroces commis secrètement resteront enfouis à jamais..., dans ce cas, elles ne seront pas prêtes pour la réconciliation ». Et d'ajouter : « La réconciliation qui permet l'oubli du passé n'est pas une véritable réconciliation, c'est une réconciliation faite sous la menace qui ne devrait pas être confondue avec la véritable réconciliation ».

Atteindre un équilibre entre les exigences d'une justice répressive et de la réconciliation n'est pas une tâche aisée. Ceci implique une analyse difficile et parfois tortueuse du rapport coût-efficacité. Tous les coûts et tous les bénéfices doivent s'équilibrer mutuellement. (Voir chapitre 7 pour une discussion plus détaillée.)

2.4 La réconciliation : Quand, dans quel ordre et à quel rythme ?

Étant donné le caractère volatil d'un contexte post-conflictuel immédiat, la gestion du temps dans le processus de réconciliation est une dimension extrêmement importante, mais difficile dans la recherche d'un avenir partagé. Les politiques ne doivent venir ni trop tôt ni trop tard. Les questions et les défis abondent.

- Quand développer des activités de réconciliation ?
- Quelle est la bonne séquence ?
- Quel est le rythme adéquat ?

2.4.1 Temps

La fin d'un conflit violent donne lieu à un ordre du jour complexe : reconstruire la machine politique et l'administration, organiser des élections libres, élaborer une constitution nationale, garantir un minimum de sécurité physique, établir un système judiciaire non partisan, poursuivre les auteurs d'abus des droits de l'homme, stabiliser la devise, reconstruire l'infrastructure économique, etc. La plupart du temps, il sera impossible de s'attaquer à toutes ces tâches en même temps. Étant donné que la réconciliation est seulement l'un des nombreux défis, les intérêts politiques ou économiques à court terme peuvent provoquer le report des mesures de réconciliation. Une société post-conflictuelle pourrait aussi être forcée de diriger ses efforts dans plusieurs directions à la fois, en accordant finalement trop peu d'attention à la construction de la coexistence, de la confiance et de l'empathie.

La décision sur le point de savoir quand il faut développer des processus de réconciliation aura inévitablement un impact sérieux sur le résultat final. Des décisions difficiles devront être prises. Pour utiliser le temps le mieux possible, les responsables politiques devront :

- « comprendre l'époque », c'est-à-dire faire une lecture adéquate des forces qui exercent une influence sur le programme de transition ;
- être conscients de l'importance des mesures à long terme ; et
- être conscients que le simple écoulement du temps ne débouchera

pas sur la réconciliation en dernière analyse.

« Comprendre l'époque »

Certains facteurs qui affectent les relations d'une société avec son passé violent, comme la nature de l'accord de paix, déterminent également la place des problèmes qui apparaissent dans le programme de transition. L'expérience passée montre que cela a souvent entraîné la mise en avant de la politique ou de l'économie au détriment des programmes de réconciliation. Les institutions financières internationales (en particulier la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International) ont tendance à encourager cette approche. Si les réformes politiques et économiques ont la priorité, dans ce cas, étant donné que l'amélioration rapide des conditions socio-économiques pour les victimes est une étape clé vers la réconciliation, il faut néanmoins faire attention à ne pas porter atteinte aux perspectives d'une réconciliation à long terme en établissant des structures politiques et économiques inappropriées. (Voir chapitre 3 pour la discussion détaillée des facteurs affectant les relations d'une société avec un passé violent.)

Pendant, les efforts de réconciliation ne peuvent pas être repoussés indéfiniment. L'expérience des commissions de vérité passées montre que la qualité des déclarations des témoins se détériore assez rapidement. La cicatrisation, elle aussi, doit commencer tôt, car au fil du temps, les victimes se renferment de plus en plus dans leur douleur et leur isolement. Si le contexte empêche un départ rapide, des mesures provisoires devraient au moins être prises.

De récents développements peuvent contribuer à faciliter un départ précoce des activités axées sur la réconciliation :

- aujourd'hui, la réconciliation est clairement perçue comme une dimension cruciale de la prévention des conflits, d'où la place plus importante qui lui est conférée dans les politiques d'États post-conflituelles, des Nations Unies et de nombreux pays donateurs.

- Dans certains pays post-conflituels, la mobilisation et l'émancipation des victimes ont atteint un point où les exigences de progrès dans les domaines de la cicatrisation et de la recherche de la vérité ne peuvent plus être niées.

- La quantité d'informations disponibles sur les programmes de cicatrisation, de divulgation de la vérité, de justice et de réparation s'est considérablement accrue. L'expérience des commissions de vérité d'Afrique du Sud et du Guatemala a entraîné la propagation de quasi-modèles. Des réseaux d'information existent aujourd'hui, par

Aujourd'hui, la réconciliation est clairement perçue comme une dimension cruciale de la prévention des conflits.

exemple, l'International Center for Transitional Justice (Centre international pour la justice transitionnelle), dont le siège est à New York, et l'Institute for Justice and Reconciliation (l'Institut pour la justice et la réconciliation) du Cap, qui offrent une expertise professionnelle dans le domaine de la réconciliation. Plusieurs ONG internationales soutiennent des activités locales. Avocats sans Frontières, par exemple, a produit le manuel utilisé actuellement au Rwanda pour former les juges gacaca.

L'importance de mesures à long terme

La cicatrisation, la divulgation de la vérité et la réparation offriront des avantages importants à long terme, mais n'élimineront pas complètement, en général, les causes sous-jacentes de la violence passée. Elles servent de point de départ inestimable et posent les bases de processus de réconciliation plus durables, mais des outils à long terme sont aussi nécessaires. Trois de ces outils sont l'enseignement, le souvenir et les excuses rétrospectives.

L'enseignement pour la réconciliation*

L'enseignement – décrit dans l'Oxford English Dictionary comme « une formation et une instruction systématiques destinées à transmettre des connaissances et à développer des compétences » – a trop souvent été manipulé dans la quête de la domination et de l'oppression. Le refus d'un accès à l'enseignement de base a été employé pour maintenir des déséquilibres et l'injustice au niveau politique, économique et social, pour séparer et soumettre, pour faire naître des préjugés et pour alimenter l'animosité et l'antagonisme sur lesquels se basent des conflits violents.

Des systèmes d'enseignement séparé par des critères ethniques ou religieux, comme en Irlande du Nord, en Israël et en Palestine et dans l'ex-Yougoslavie, contribuent à perpétuer des points de vue dramatiquement divergents sur l'histoire et des événements actuels. Un système d'enseignement qui applique la ségrégation peut faire obstacle au développement de relations significatives à travers les divisions ethniques ou religieuses. Lorsque les connaissances transmises et les compétences développées sont celles qui nous séparent, ou nous sépareront encore plus, ne devrions-nous pas exiger plus de nos systèmes éducatifs ? Si nous considérons que l'un des principes de base de la réconciliation est la construction, ou la reconstruction, de relations après un conflit, que devrait alors entraîner l'enseignement pour la réconciliation ?

L'enseignement pour la réconciliation doit être ancré dans des valeurs fondamentales comme le respect et l'égalité, se préoccuper des problèmes de pluralisme et aborder des problèmes spécifiques de culture, d'identité, de classe et de sexe.

Un rapport de 1996 de la Commission sur l'enseignement de l'UNESCO souligne fortement un type d'enseignement appelé « Learning to Live Together » (Apprendre à vivre ensemble). Ce rapport démontre la contribution que cette approche peut apporter à un monde plus pacifique « en développant la compréhension des autres et de leur histoire, de leurs traditions et de leurs valeurs spirituelles et en créant, sur cette base, un esprit nouveau qui, guidé par la reconnaissance de notre interdépendance croissante et d'une analyse commune des risques et des défis de l'avenir, inciterait

les gens à mettre en œuvre des projets communs ou à gérer les conflits inévitables d'une manière intelligente et pacifique ».

Des programmes conçus pour former « de manière intelligente et pacifique » ont été élaborés à l'échelle mondiale et sont englobés dans plusieurs modèles éducatifs. L'un d'eux, irlandais, a pour nom « Education for Reconciliation » (=

*Cette sous-section a été contribué par Noreen Callaghan.

L'enseignement pour la réconciliation). Il s'agit, à la base, d'un cadre éducatif destiné à favoriser la reconstruction des sociétés post-confliktuelles. Dans la mesure où chaque conflit survient dans un contexte unique, les programmes doivent être conçus ou adaptés afin de répondre aux conditions psychologiques, politiques, sociales et culturelles spécifiques dans lesquelles le conflit et donc le processus de reconstruction a lieu.

Quelle que soit sa structure, il existe un certain nombre d'éléments fondamentaux dans le cas d'un programme d'enseignement pour la réconciliation. Les thèmes de justice, de tolérance et de paix doivent être incorporés dans le système éducatif. Dès lors, l'enseignement pour la réconciliation devrait :

- Promouvoir la compréhension des causes, des conséquences et des résolutions possibles de conflit et d'aliénation aux niveaux personnel, social, institutionnel et global.
- Introduire et développer les compétences nécessaires pour reconstruire les relations détruites par un conflit violent.
- Développer la compréhension et la prise en compte des différences qui peuvent exister au niveau de l'expérience, du caractère ethnique, de la religion, des convictions politiques, etc. Cela doit être ancré dans des valeurs fondamentales comme le respect, la dignité et l'égalité, se préoccuper des problèmes de pluralisme en général et aborder des problèmes spécifiques de culture, d'identité, de classe et de sexe.

Nous devons faire en sorte que l'enseignement pour la réconciliation ne soit pas seulement une idée utopique, mais aussi une pratique réaliste et responsable. En Irlande, par exemple, on accorde de l'importance au développement de programmes scolaires, de manuels et d'autres outils éducatifs axés sur la réconciliation par le biais d'un large éventail de sujets dans le système d'enseignement formel. Le potentiel de l'enseignement pour la réconciliation est exploré à travers l'histoire, la géographie et les sciences, en irlandais et en anglais, dans l'enseignement religieux, dans les cours d'enseignement civique, social et politique.

L'enseignement pour la réconciliation doit aussi être une partie fondamentale de systèmes éducatifs non formels, en particulier dans des situations où le système éducatif est toujours fortement divisé selon des considérations ethniques et politiques. Par exemple, l'enseignement pour la réconciliation en Croatie et en Bosnie-Herzégovine ne se fait pas dans le cadre du système scolaire, mais des ONG et des cercles de jeunes. Les projets sont pratiques et créatifs. Ils doivent souvent être assez simples au vu du conflit complexe et dévastateur. Ils offrent l'occasion aux personnes qui ont été séparées par un conflit violent de se retrouver et de découvrir leur sens commun de l'humanité, afin de les aider à reconstruire leurs propres vies ainsi que le tissu social et trouver des moyens qui garantissent la fin du cycle de violence.

Les agences d'aide au développement peuvent encourager et soutenir ces efforts en :

- Finançant des projets d'enseignement et de formation liés à la réconciliation.
- Facilitant les possibilités grâce auxquelles les communautés émergeant d'un conflit peuvent partager leur expérience et apprendre des choses d'autres personnes qui ont dû affronter des problèmes similaires.
- Encourageant et en soutenant les ministères de l'enseignement dans l'analyse et l'examen de la manière dont les systèmes éducatifs doivent être revus et étendus afin de promouvoir une paix durable.

Le rôle de la mémoire

Les pays post-conflits choisissent parfois de complètement ignorer le passé. Ceci peut découler du désir de ne pas rouvrir les plaies par crainte de mettre en péril une paix fragile : le Cambodge est souvent mentionné à titre d'exemple (voir l'étude de cas à la fin du chapitre 3). Dans d'autres sociétés, l'amnésie forcée fait partie d'une stratégie consciente de la part de ceux qui ont commis des violences, comme cela s'est passé dans les années 1980 dans certains pays d'Amérique Latine.

L'histoire nous enseigne qu'une telle politique est, à long terme, un sérieux obstacle sur la voie qui mène d'un passé divisé à un avenir partagé. L'amnésie est l'ennemi de la réconciliation car :

- Elle refuse aux victimes la reconnaissance publique de leurs souffrances.
- Elle invite les agresseurs à la dénégation.
- Elle prive des générations futures de la possibilité de comprendre le passé et d'en tirer des leçons et de participer à la construction d'une réconciliation durable.

Cependant, la mémoire est une étape à double tranchant. Elle peut jouer un rôle crucial en rendant la réconciliation durable, mais elle a aussi le pouvoir d'empêcher le processus de réconciliation.

Il y a le risque qui consiste à trop faire appel au souvenir. Comme l'écrit Andrew Rigby : « Une trop grande préoccupation du passé peut faire que les divisions et les conflits d'autrefois ne meurent jamais, que les blessures ne cicatrisent jamais. Dans ce cas, le passé continue à dominer le présent et, dans une certaine mesure, détermine l'avenir ». La mémoire est souvent sélective et, pire encore, elle peut être manipulée et abusée.

- Par nature, la mémoire tend à être sélective. C'est le cas dans la vie de tous les jours, même dans des situations qui ne sont pas hantées par un conflit. La sélectivité représente des risques réels dans le contexte d'une violence prolongée. La plupart des Albanais et des Serbes du Kosovo ou des Musulmans et des Serbes de Bosnie, par exemple, ont développé des souvenirs complètement différents de leur passé commun. S'ils ne sont pas corrigés par des mécanismes tels qu'une commission de vérité indépendante, ces souvenirs sélectifs sont ensuite transmis de génération en génération.
- La mémoire peut être manipulée. Les décideurs politiques ont souvent tendance, dans des sociétés post-conflituelles, à imposer une version du passé qui accroît les chances de parvenir à une unité fortement nécessaire. Ce fut le cas en France après la Seconde Guerre mondiale, où l'occupation nazie avait profondément divisé la population entre résistants et collaborateurs. Après la guerre, une opération soigneusement planifiée de discours publics et de recherche universitaire a minimisé l'importance de la collaboration et maximisé le rôle de la Résistance. Un passé glorieux a été inventé. Ce n'est que dans les années 1960 que des failles sont apparues dans l'image officielle qu'avait le pays de lui-même et les vieilles divisions ont refait surface pour la remettre en question.
- L'abus systématique de la mémoire n'est pas inhabituel. Certains chefs de mouvements qui s'affrontent dans un conflit brutal peuvent délibérément maintenir en vie une mémoire qui attise les feux de la haine. Le cas de l'Irlande du Nord, de longues années durant, n'en est qu'un exemple.

Toutefois, la mémoire peut aussi être un instrument puissant pour parvenir à la réconciliation.

- Elle peut lancer des signaux d'alarme précoces en apprenant aux générations futures à identifier les premiers signes d'une méfiance renouvelée et potentiellement dangereuse. Les mots utilisés par le philosophe George Santayana ont tout leur sens pour cet argument : « Ceux qui ne peuvent pas se souvenir du passé sont condamnés à le répéter ».
- Elle peut être moulée dans des formes propices à la réconciliation – des monuments permanents pour commémorer le sort des victimes, des lieux du souvenir (par exemple, l'île de Robben Island en Afrique du Sud), des jours de commémoration ou des pièces de théâtre et des poèmes dédiés au souvenir. Tout cela donne une dimension collective à la souffrance privée en créant un mécanisme de cicatrisation de longue durée.

La société doit essayer de parvenir à un équilibre délicat juste entre souvenir et oubli.

Une utilisation adéquate de la mémoire sera considérablement facilitée si une institution recherchant la vérité (indépendante, officielle ou basée sur la société civile) a préparé le terrain en ce sens. Une reconstruction du passé reconnue publiquement pourrait même permettre que des souvenirs concurrents coexistent.

Etant donné les dangers de trop de mémoire, une société doit essayer de parvenir à un équilibre délicat juste entre souvenir et oubli.

L'intérêt d'excuses différées

Ces dernières années ont été marquées par une vague d'excuses pour les injustices commises dans un passé lointain. L'esclavage, les atrocités perpétrées dans le contexte du colonialisme, l'Holocauste, l'internement inhumain des Nippo-Américains pendant la Seconde Guerre mondiale, le rapt d'enfants aborigènes en Australie, l'apartheid, le génocide rwandais – tous ont récemment fait l'objet d'excuses par les héritiers politiques de ces actes. Dans certains cas, les expressions officielles de regret et les aveux de responsabilité ont été accompagnés du paiement complet ou partiel d'une « dette ancienne restée impayée ».

Ces excuses font-elles parties d'un geste final axé sur la réconciliation ? Contribuent-elles réellement à la réconciliation ? Qui est en droit de présenter ces excuses et qui est en droit de les accepter ? Les avis divergent. Certains disent que la politique des excuses est une manière simple et peu onéreuse de se débarrasser de sa mauvaise conscience, ou qu'elle est dénuée de tout sens puisqu'elle est rarement suivie de mesures d'indemnisation. D'autres avancent que de tels actes peuvent avoir un effet important si certaines conditions sont remplies :

- La sincérité du geste doit être clairement démontrée.
- Il faut une reconnaissance pleine et inconditionnelle de la responsabilité.
- Il faut éviter toute justification de l'action initiale (ou de l'inaction dans le cas de simples spectateurs).
- Si les événements du passé continuent à entraîner des souffrances ou des inégalités, ceux qui présentent les excuses au nom de leurs ancêtres doivent exprimer une volonté claire de changement.

Le temps ne guérit pas toutes les blessures

Il est peu sensé de croire que le temps suffit à lui seul à apporter la réconciliation en fin de compte. Toutes les preuves actuelles démontrent que la recherche de la vérité, de la justice et de la réparation – étapes essentielles sur la voie de la réconciliation – ne disparaît pas simplement avec le temps.

Dans le cas du Cambodge, une recherche plus prononcée de justice et de vérité n'est devenue une possibilité réaliste qu'à une date récente seulement, de nombreuses années après la fin de la violence. En Amérique Latine, l'imposition politique et culturelle du « pardon et de l'oubli » n'a absolument pas arrêté les exigences de poursuite des Pinochets du continent. Des Amérindiens ont demandé à des membres sud-africains de la TRC de les aider à mettre sur pied une commission pour examiner le traitement de leurs ancêtres au cours du 19^e siècle et du début du 20^e siècle. La Conférence des Nations Unies de 2001 sur le racisme a soulevé la question de la réparation et du dédommagement des souffrances et des dommages infligés aux époques d'esclavagisme et de colonialisme. Un passé violent, notamment s'il n'est pas traité de manière adéquate, est comme un incendie qui éclate par intermittence. Les années de silence alternent avec des périodes de troubles et d'émotion profonde.

2.4.2 Synchronisation

Toute politique de réconciliation a besoin d'un « plan de vol » pour contrôler d'une part l'ordre approprié des mesures à prendre et d'autre part les dimensions du processus. Par quoi doit-on commencer : des initiatives de cicatrisation, une discrimination positive en faveur des victimes au niveau du logement et de l'enseignement, l'enfermement des principaux agresseurs ou bien la sauvegarde de documents vitaux pour la recherche future de la vérité ? Un ordre inapproprié peut avoir des effets indésirables. La menace de jugements peut inciter des suspects à détruire des preuves. Donner la priorité à la divulgation de la vérité peut frustrer des victimes qui ont un besoin urgent de logement ou de soins médicaux.

Le problème est que les analogies historiques dont on puisse tirer des leçons fermes et univoques sont rares. L'on sait très bien que certaines mesures sont plus urgentes que d'autres, par exemple faciliter la communication entre les anciennes parties en guerre, prendre des mesures disciplinaires provisoires à l'encontre des agresseurs primaires et réparer les dommages physiques et matériels les plus graves infligés aux victimes. La flexibilité est le mot d'ordre qui devrait guider les décideurs politiques et les leaders de la société civile. Ceux-ci doivent être également conscients du fait que les autorités et les victimes ont des échelles de temps différentes et que les besoins collectifs et individuels ont tendance à changer rapidement au cours de la période qui suit immédiatement un conflit.

2.4.3 Rythme

Quelle est la cadence appropriée des activités de réconciliation ? Ici encore, aucune approche standard n'existe. Le cadre temporaire approprié des divers stades du processus (arriver à la coexistence pacifique, à la confiance et à l'empathie) dépend de chaque contexte. Comme aussi le temps nécessaire pour mettre en œuvre les quatre piliers de la politique de réconciliation : cicatrisation, justice, divulgation de la véri-

té et réparation.

L'expérience indique qu'une approche précipitée, comme celle-ci est régulièrement défendue par les facilitateurs et les médiateurs nationaux et internationaux, sera presque certainement contre-productive. Dans la période qui suit immédiatement une guerre civile ou un régime inhumain, les victimes sont trop préoccupées par leur propre détresse pour développer confiance et empathie rapidement. En outre, s'accommoder de l'injustice humaine est un processus profondément personnel. Il touche aux côtés cognitif et émotif, rationnel et non rationnel de l'être humain. Il est déterminé par la culture et basé sur le sexe. La manière dont les gens perçoivent le rythme d'un processus de réconciliation est aussi liée intimement à leur position et à leurs expériences pendant le conflit. Tout ceci donne des individus et des groupes qui se situent à des niveaux et à des stades différents sur la voie qui mène de l'hostilité ouverte à des relations de confiance.

Une approche précipitée de la réconciliation sera presque certainement contre-productive.

Références

Sources principales et autres lectures

Mani, Rama. *Beyond Retribution: Seeking Justice in the Shadows of War*. Cambridge and Malden, Mass: Polity Press and Blackwell, 2002.

Rigby, Andrew. *Justice and Reconciliation after the Violence*. London: Lynne Rienner, 2001.

Schmitter, Philippe and Javier Santiso. "Three Temporal Dimensions to the Consolidation of Democracy." *International Political Science Review*. 19(1) 1998:69–92.

Theissen, Gunnar. *Supporting Justice, Co-Existence and Reconciliation after Armed Conflict: Strategies for Dealing with the Past*. Berghof Handbook for Conflict Transformation. Berlin: Berghof Research Center for Constructive Conflict Management, 2001.

Autres références

Curriculum Development Unit of the Vocational Educational Centres and the Area Development Management/Combat Poverty Agency. *Education for Reconciliation: A Curriculum Investigation*. Dublin, 1999.

Clark, Howard. *Kosovo: Closing the Cycle of Violence*. Coventry: Centre for the Study of Forgiveness and Reconciliation, 2002.

ENCORE (European Network for Conflict Resolution in Education). *Transforming Conflict: The Role of Education*. Belfast: ENCORE, 2001.

Lederach, John Paul. *Building Peace: Sustainable Reconciliation in Divided Societies*. Washington, DC: United States Institute of Peace, 1997.

UNESCO. *Learning: The Treasure Within. Report to UNESCO of the International Commission on Education for the Twenty-first Century*. Paris: UNESCO Publishing, 1996.

Rosenberg, Tina. *The Haunted Land: Facing Europe's Ghosts after Communism*. New York: Vintage Books, 1996.

van der Merwe, Hugo. *The South African Truth and Reconciliation Commission and Community Reconciliation: A Case Study of Duduza*. Johannesburg: Centre for the Study of Violence and Reconciliation, 1998.

Villa-Vicencio, Charles. "Getting On with Life: A Move towards Reconciliation." In *Looking Back, Reaching Forward: Reflections on the Truth and Reconciliation Commission of South Africa*, edited by Charles Villa-Vicencio and Willem Verwoerd. Cape Town: University of Cape Town Press, 2000:199–209.

Zimbabwe : Pourquoi la réconciliation a échoué

LUC HUYSE

Introduction

« Si hier, je vous combattais comme ennemi, aujourd'hui vous êtes devenu un ami et un allié avec le même intérêt, la même loyauté, les mêmes droits et devoirs nationaux que moi. Si hier, vous me haïssiez, aujourd'hui vous ne pouvez pas éviter l'amour qui vous lie à moi et moi à vous. Les injustices du passé doivent être à présent pardonnées et oubliées. » Ces paroles sont celles de Robert Mugabe, premier leader post-colonial du Zimbabwe et elles datent du 17 avril 1980, soit quelques mois après la fin du pouvoir blanc en Rhodésie. Elles marquent le début de ce qui a été appelé la Politique de Réconciliation. Victor de Waal a qualifié l'attitude de Mugabe de « miracle » et « de démonstration de maturité humaine rarement égalée jusqu'ici dans notre monde ». Ceci le plaçait, comme l'ont déclaré de nombreux observateurs, aux côtés d'autres chefs d'Etat africains animés par l'esprit de réconciliation : Léopold Senghor du Sénégal, Julius Nyerere de la Tanzanie, Kenneth Kaunda de la Zambie ou Jomo Kenyatta du Kenya.

Mugabe parlait des futures relations entre citoyens blancs et noirs de son pays. Il souhaitait, disait-il, tirer un trait sur le passé : un passé marqué par le colonialisme en général et la guerre de libération dans les années 1970 en particulier. Il plaçait beaucoup moins l'accent sur la question de la réconciliation au sein de la communauté noire où deux groupes avaient mené d'amers combats, tant dans un passé lointain que comme rivaux au sein du mouvement de libération. Ce deuxième conflit est basé sur trois divisions étroitement liées entre elles :

- ethnique – une majorité Shona opposée à une minorité Ndebele.
- régionale – le Matabeleland septentrional et méridional (pays Ndebele pour la majeure partie), contre la plupart des autres régions.
- politique – visions divergentes sur la manière de construire le pays après l'indépendance.

Les deux dimensions des relations intercommunautaires post-coloniales (entre blancs et noirs et des noirs entre eux) ont pris des cours différents. Après une période de lune de miel, la réconciliation officiellement déclarée entre les populations blanche et noire a tourné à l'aigre. Dans des déclarations récentes, Mugabe a indiqué que la politique de réconciliation était complètement morte. Au sein de la population noire, la réconciliation est restée, dans le meilleur des cas, une coexistence politiquement motivée, trop régulièrement interrompue par de violentes confrontations.

Cette étude de cas pose les questions suivantes :

- Pourquoi les relations entre les (héritiers des) colons blancs et les noirs du

Zimbabwe ne sont-elles pas devenues l'histoire à succès qu'elles promettaient d'être au départ ?

- Quels facteurs sont responsables de l'absence de réconciliation entre noirs ?

L'échec de la réconciliation entre blancs et noirs

Depuis la fin des années 1990, les relations entre le gouvernement Mugabe et le Zimbabwe African National Union – Patriotic Front (ZANU-PF – l'Union nationale africaine du Zimbabwe – Front patriotique) au pouvoir, d'une part, et la plupart des citoyens blancs, d'autre part, sont à leur point le plus bas depuis l'avènement de l'indépendance. L'acquisition obligatoire, souvent agressive, par le gouvernement d'exploitations à orientation commerciale blanches en est le signe le plus visible. Il est très clair que les stratégies partisanes et électorales du ZANU-PF sont un facteur crucial dans l'évolution en cours. Le problème de la réforme foncière, qui restitue à la population noire les ressources qui étaient les siennes avant l'arrivée des colons blancs, est un outil crucial dans le processus de conservation du pouvoir. Mais d'autres aspects moins récents de la politique de réconciliation sont au moins aussi importants. Dès le départ, cette politique a été bâtie sur le sable : elle était presque exclusivement basée sur des impératifs politiques et économiques, affaiblie par la triple culture d'amnésie, d'impunité et de contentement (ou de satisfaction facile) et imposée d'en haut.

Le contexte de l'accord de paix de 1979

Le 11 novembre 1965, une Déclaration unilatérale d'indépendance (DUI) par les blancs qui gouvernaient la Rhodésie rompait avec 75 années de domination coloniale britannique. La lutte armée des mouvements de libération noirs commença moins de six mois plus tard. La guerre qui suivit fut cruelle. L'armée rhodésienne commit de nombreuses violations des droits de l'homme dans le pays même et dans les zones frontalières avec le Mozambique et la Zambie. Les mouvements rebelles perpétrèrent également des atrocités, souvent lors de conflits internes.

Après deux conférences avortées, convoquées par le Royaume-Uni en 1976 et en 1977 à Genève et à Malte, la pression internationale croissante aboutit finalement, en 1979, à la « conférence constitutionnelle », tenue à Lancaster House à Londres. A l'époque, le gouvernement minoritaire blanc avait concédé un pouvoir nominal à l'évêque Abel Muzorewa, à la tête d'un gouvernement civil noir élu lors d'une élection non raciale à laquelle les mouvements de libération ne participèrent pas, suite à une combinaison de renoncements et d'exclusions. Ceci ne mit pas fin à la guerre, mais créa, pour le Royaume-Uni et l'Occident, un Etat Rhodésie-Zimbabwe « reconnaissable ». Dans ces conditions, une constitution fut acceptée du bout des lèvres et un cessez-le-feu conclu entre les mouvements de libération et le régime Muzorewa le 28 décembre 1979. (De manière assez ironique, le Royaume-Uni, sous l'ultime autorité légale coloniale duquel la plus grande partie du pays avait été aliénée, put assumer le rôle d'arbitre et de médiateur à Lancaster House. Lord Carrington et son équipe récoltèrent de nombreuses louanges pour leur utilisation de la « médiation d'un tiers dominant ». Ceci permit à la Grande-Bretagne d'éviter toute responsabilité officielle ultérieure pour la réconciliation au Zimbabwe.)

L'accord de Lancaster House créa une constitution pour un Zimbabwe indépendant, basée sur la règle de majorité. Toutefois, elle accordait aux Zimbabweens blancs des droits importants minoritaires : 20 sièges sur 100 au premier parlement et, ce qui est encore plus important, une protection stricte et détaillée des exploitations à orientation commerciale. Les auteurs rhodésiens de violations des droits de l'homme furent autorisés à partir impunis. Tout ceci se faisait au nom de la réconciliation.

Pour l'essentiel, des considérations politiques et économiques expliquent fondamentalement le bon vouloir des leaders du mouvement de libération s'agissant d'accepter et de respecter initialement l'accord de paix et le pacte constitutionnel sur lesquels la paix devait être basée (bien que Mugabe ne cachât pas sa déception de devoir perdre, dans l'accord de paix, ce qu'il était convaincu pouvoir obtenir par la guerre, à savoir les terres). Mais le pouvoir des Rhodésiens blancs n'avait pas complètement disparu. Le Royaume-Uni et les États-Unis exercèrent une pression considérable sur les négociateurs noirs et leur firent d'importantes promesses non écrites. Il y avait aussi le poids d'États comme le Mozambique et la Zambie qui soulignaient la nécessité d'une stabilité dans la région et qui craignaient qu'un Zimbabwe radical, révolutionnaire ou vengeur ne donne au régime d'apartheid sud-africain l'argument idéal pour déstabiliser les États post-coloniaux dans la région (la destruction du Mozambique par le Mouvement de résistance nationale du Mozambique (RENAMO), parrainé par l'Afrique du Sud dans les années 1980, souligna ce point). Le pragmatisme économique joua également un rôle majeur. La communauté blanche restait extrêmement importante sur un plan économique. Les leaders noirs savaient qu'un manque de souplesse avait entraîné de sérieux problèmes économiques au Mozambique lorsque, peu après l'indépendance, des milliers de blancs qualifiés avaient fui le pays, laissant à sa tête une population délibérément laissée sans instruction.

Les cultures de l'amnésie, de l'impunité et du contentement

Le pragmatisme n'est pas nécessairement lui-même une source de faiblesse dans une politique de réconciliation, mais il ne constitue jamais un fondement suffisant. Les conditions peuvent changer et les impératifs politiques et économiques perdre de leur force, comme cela a été le cas au Zimbabwe. Dans les années 1990, l'apartheid sud-africain était terminé et les obstacles constitutionnels à l'abolition par le parlement au Zimbabwe des clauses qui protégeaient les terres étaient abolis. De manière plus urgente, le gouvernement de libération affrontait, pour la première fois, la perspective d'une défaite électorale dans le sillage de la libéralisation économique qui avait amené le chômage, des grèves et des manifestations contre les signes croissants de corruption. À ce stade, la réalité de la réconciliation affrontait son premier test réel.

La réconciliation doit être basée sur autre chose que le pragmatisme et la rhétorique. Une reconnaissance publique de ce qui n'a pas fonctionné dans le passé, un minimum de rétribution et de redressement et, surtout, de progrès vers une justice économique sont nécessaires. Ces facteurs cruciaux n'ont pas été suffisamment développés dans le Zimbabwe post-colonial.

Amnésie

L'amnésie, terme par lequel nous entendons ici une forme officiellement imposée d'oubli, était incluse en tant qu'élément constitutif dans l'accord de Lancaster House. Le silence sur le passé, alléguait-on, était ce dont le pays nouvellement créé avait besoin. La recherche de la vérité rouvrirait constamment d'anciennes plaies et porterait atteinte à la politique de réconciliation. Cette stratégie jetait un voile sur les violations des droits de l'homme des services secrets, de l'armée et de la police de Rhodésie. En même temps, elle était appréciée par les leaders des mouvements de libération parce qu'elle signifiait également que l'on clôturait les comptes sur les violences qu'ils avaient exercées contre les civils en Rhodésie et contre leurs rivaux dans les camps d'entraînement au Mozambique et en Zambie.

Les informations sur les atrocités coloniales et la guerre de libération n'étaient pas complètement absentes. Des ONG nationales comme la Catholic Commission for Justice and Peace in Rhodesia (Commission catholique pour la justice et la paix en Rhodésie) et le Catholic Institute for International Relations (Institut catholique pour les relations internationales) ont documenté la torture, la relocalisation et l'éviction dans les années 1970. Amnesty International a publié des rapports sur les crimes de guerre en Rhodésie. Des membres féminins des mouvements de libération ont évoqué les agressions sexuelles dont elles ont été victimes de la part de leurs compagnons masculins dans les camps. Mais aucune reconnaissance officielle des horreurs du passé n'a pu vraiment se matérialiser.

L'amnésie a son expression institutionnelle dans l'immunité juridique et l'amnistie. Elle a prospéré en Rhodésie et au Zimbabwe et sa conséquence est une culture de l'impunité.

Impunité

Le schéma de l'impunité observé en Rhodésie avant l'indépendance et dans le Zimbabwe post-colonial comporte de nombreux éléments : érosion de l'indépendance du pouvoir judiciaire ; manipulation politique de la police et étouffement des médias indépendants et des organisations de défense des droits de l'homme. Mais l'instrument le plus violent, et de loin, est l'utilisation récurrente d'indemnités, d'amnisties et de pardons.

L'octroi d'une amnistie à la police et au personnel militaire rhodésiens pour des violations des droits de l'homme était une tradition établie bien avant que la guerre de libération ne soit à son apogée et que la loi de 1975 sur l'indemnité et le dédommagement ne sanctionne cette tradition. La disposition-clé de la loi était l'octroi d'une indemnité anticipée : elle proclamait que les membres de l'armée, de la police, de l'organisation centrale de renseignement, du gouvernement ou de l'administration qui avaient commis des crimes « de bonne foi » ne pouvaient pas être poursuivis. Conformément à l'accord de Lancaster House, Lord Soannes, gouverneur britannique pendant la période transitoire, promulgua l'ordonnance d'amnistie de 1979 et une autre ordonnance d'amnistie générale en 1980 accordant le pardon aux deux parties belligérantes de la guerre de libération. Initialement, le gouvernement Mugabe dut affronter une situation embarrassante lorsque son secrétaire général, accusé du meurtre d'un cultivateur blanc, utilisa avec succès la loi de 1975 pour

échapper à la condamnation. La loi fut abrogée, mais l'utilité politique de l'immunité fut soulignée et fit surface sous la forme de l'utilisation répétée du pouvoir de pardon et d'ordonnances de clémence *ad hoc*. En outre, le gouvernement ZANU-PF a également retenu et renforcé la plupart des éléments de l'état d'urgence antérieur (ce qui lui donne, entre autres choses, le pouvoir de détenir sans jugement).

Contentement

La population blanche croyait avec gratitude dans la promesse de réconciliation de Mugabe, faite en avril 1980. Le fait qu'il n'y ait pas eu de redistribution forcée de terres au cours de la première décennie qui suivit l'indépendance était la preuve ultime, pour eux, de cette fiabilité. Des observateurs ont noté que cette croyance a endormi de nombreux Rhodésiens en leur donnant un faux sentiment de sécurité économique. Le maintien de leurs privilèges d'avant l'indépendance était considéré comme absolument normal. Les préjugés et les relations sociales destructives qu'ils générèrent étaient maintenus vivants. L'acceptation explicite de la responsabilité du passé et de l'avenir était l'exception et non la règle. Cette « culture du contentement » a conduit à la persistance d'une inégalité économique et sociale grave, très visible dans la distribution faussée des terres et dans la richesse qui est si évidente dans les faubourgs blancs de villes comme Harare.

Une réconciliation imposée d'en haut

Les diverses parties en présence lors des négociations qui conduisirent à l'indépendance du Zimbabwe imposèrent la politique de réconciliation à la population noire. Ce fut un projet conçu et développé au niveau de l'élite. Il n'y eut pas de débat ni d'implication à l'échelle de la société. Les victimes et les survivants ne furent pas consultés mais durent, au contraire, se contenter de regarder sans pouvoir rien faire, étant donné que de nombreux auteurs de violations des droits de l'homme ne furent pas punis et occupèrent même des postes-clés au sein de l'armée et des services secrets du Zimbabwe. En conséquence, le besoin de pardon et d'oubli ne fut pas intériorisé par le grand public. Ce ressentiment, qui n'a pas été abordé, explique en partie pourquoi la « révolution économique » réelle de Mugabe, dont l'objectif principal était la reprise des exploitations à orientation commerciale blanches, a attiré le peuple à sa suite. La réconciliation imposée a nourri et non atténué les rancunes non résolues.

L'échec de la réconciliation entre noirs

Les historiens ne sont pas d'accord sur les origines de l'antagonisme entre les Shona et les Ndebele. Certains ont allégué que cet antagonisme remonte à l'arrivée des Ndebele dans ce qui est aujourd'hui le Matabeleland, à une époque qui se situe vers le milieu du dix-neuvième siècle. Les Ndebele étaient craints en raison de leurs raids sur les villages Shona. Certains observateurs soulignent aussi l'encouragement délibéré de leur rivalité par les colons blancs en tant qu'instrument du principe « diviser pour régner ». D'autres pensent que ces identités ethniques ont été créées plus récemment au cours du processus qui a approfondi les divisions politiques et régionales dans le cadre du mouvement de libération des années 1960.

En 1963, les controverses entraînèrent une séparation au sein du Zimbabwe African People's Union (ZAPU – l'Union populaire africaine du Zimbabwe) de Joshua Nkomo, qui était à l'époque le mouvement principal. Un groupe rival, le Zimbabwe African National Union (ZANU – l'Union nationale africaine du Zimbabwe) fut mis sur pied par Ndabaningi Sithole. Robert Mugabe en devint le leader en 1966. À l'origine, la scission n'était pas basée sur des différences ou la composition ethniques ou régionales, mais progressivement, elle devint significativement tribale par nature, étant donné que la ZANU et la ZAPU faisaient campagne et recrutaient dans des régions différentes : la ZAPU essentiellement dans le Matabeleland, la ZANU dans les régions à population Shona. La faille s'approfondit pour déboucher sur un conflit grave entre les ailes armées des deux mouvements : le Zimbabwe People's Revolutionary Army (ZIPRA – l'Armée révolutionnaire du peuple du Zimbabwe) se lia avec la ZAPU, tandis que le Zimbabwe African National Liberation Army (ZANLA – l'Armée de libération nationale africaine du Zimbabwe) était l'aile armée de la ZANU. La ZIPRA et la ZANLA différaient par l'aspect, la formation et l'idéologie : la première citée était entraînée par les Russes, la deuxième l'était par les Chinois. Des combats entre ces factions avaient lieu dans les camps d'entraînement du Mozambique et de la Zambie, dans certaines zones de combat et, peu après l'indépendance, aux points de rassemblement d'anciens guérillas.

Les atrocités du Matabeleland

La ZANU-PF obtint 57 des 100 sièges parlementaires au cours des élections de février 1980 et la ZAPU de Nkomo en obtint 20 (dont la totalité des 15 sièges Matabele). Mugabe forma le nouveau gouvernement, invitant Nkomo et les deux autres leaders de la ZAPU à devenir ministres. Ce mouvement vers la réconciliation entre noirs fut de courte durée. L'antagonisme atteignit un nouveau niveau en 1982 après les allégations (partiellement encouragées par l'Afrique du Sud de l'apartheid) d'un complot de la ZIPRA pour renverser le gouvernement ZANU-PF. Les leaders ZAPU du gouvernement d'unité nationale furent écartés. Des conflits et des mutineries éclatèrent dans la nouvelle armée ; des ex-commandants de la ZAPU furent arrêtés, certains accusés de trahison et détenus sans autre forme de procès après avoir été blanchis des accusations dirigées contre eux. La dissidence se poursuivit, surtout dans le Matabeleland et dans certaines parties du centre pour culminer dans ce qui pourrait être appelé une guerre civile non déclarée entre 1983 et 1985.

La réaction du gouvernement aux incidents et aux troubles dans ces régions fut dure. La 5^{ème} brigade, une partie de l'armée entraînée par les Nord-Coréens et composée de Shona, commit une multitude de violations des droits de l'homme qu'elle justifia comme une revanche sur les invasions Ndebele du dix-neuvième siècle. Des milliers de civils furent tués, torturés ou déportés. Les événements entraînèrent un traumatisme profond dans ces régions et leur population Ndebele prédominante. Ils augmentèrent également la conscience ethnique en approfondissant les divisions entre Ndebele et Shona.

À partir de 1985, la politique du gouvernement envers les habitants des régions Ndebele prit un cours moins violent : les agressions furent remplacées par la négli-

gence et la discrimination. Ce changement de politique est principalement attribuable au fait que les leaders de la ZAPU avaient cédé à la pression militaire et convenu de « s'unir » et de faire partie de la ZANU-PF. L'accord d'unité, signé en décembre 1987, marqua le début d'une période de coexistence (difficile) entre groupes rivaux. Mais les dimensions essentielles d'un processus de réconciliation – confiance et empathie, partage démocratique du pouvoir et égalité croissante (autrement qu'au niveau de l'élite du leadership ZAPU précédent) – ne se matérialisèrent pas.

Les effets de l'amnésie et de l'impunité

Après les événements du Matabeleland et face aux demandes générales de la société civile, le gouvernement ZANU-PF mit sur pied la Commission d'enquête Chihanibakwe. Son rapport ne fut jamais rendu public. Il n'y eut et il ne subsiste aucune reconnaissance officielle de culpabilité, aucune excuse et uniquement un redressement très limité. Tout comme aux époques coloniales, l'amnésie était désormais la stratégie préférée. Au milieu des années 1990, des ONG, comme la Commission catholique pour la justice et la paix au Zimbabwe, essayèrent de rompre le silence en recueillant des quantités massives de données sur les événements. La hiérarchie catholique, qui avait d'abord promis de publier les données, fut si secouée par ce qu'elle avait découvert que la publication du rapport fut reportée pour finalement être annulée, ce qui entraîna une publication « non autorisée ».

La culture de l'impunité, conçue à l'origine pour traiter des violations des droits de l'homme de la période de la guerre de libération, devint également une force dynamique. Une ordonnance de clémence de 1988 pardonna toutes les violations commises par toutes les parties entre 1982 et fin 1987, couvrant ainsi les atrocités du Matabeleland. Le rapport d'Amnesty International de 2002 sur l'impunité au Zimbabwe note qu'une amnistie présidentielle de 1995 « excusait officiellement les corrections, l'incendie d'habitations et les intimidations politiquement motivés et perpétrés par les partisans de la ZANU-PF pendant les élections de 1995, en accordant l'amnistie à ceux qui étaient passibles de poursuites criminelles ou qui avaient été condamnés pour ces crimes. Ceci créa un précédent supplémentaire à un autre pardon présidentiel de la violence politique, à savoir l'ordonnance de clémence de 2000, qui fut déclarée après les élections parlementaires de juin 2000. A nouveau, ceux qui étaient impliqués dans des violations des droits de l'homme, comme le kidnapping et la torture, mais en excluant le meurtre, le viol et la fraude, furent placés hors d'atteinte du système judiciaire ».

Nombre de ces actes de violence furent perpétrés contre des hommes et des femmes du Matabeleland et du centre, mais de plus en plus aussi contre les citadins « déloyaux » du Mashonaland central qui avaient voté contre la ZANU-PF.

Remarques en guise de conclusion

Une démocratie stable au Zimbabwe restera un rêve lointain aussi longtemps que le triste héritage de violence et de discrimination à l'égard d'une minorité ethnique/régionale ne sera pas abordé dans le cadre d'un processus de réconciliation véritable et approfondi. Celui-ci devra être historiquement global et traiter des pro-

blèmes de justice par un éventail d'actes politiques, sociaux et économiques impliquant non seulement les communautés et les races du Zimbabwe mais aussi les acteurs globaux et coloniaux de ce drame du siècle dernier.

Il y avait, sans aucun doute, de très bonnes raisons d'éviter une justice rétributive explicite dans le Zimbabwe du début des années 1980. Toutefois, d'autres stratégies moins menaçantes étaient à la disposition des nouvelles élites : un degré équitable de recherche de la vérité, des formes de justice restaurative, la réparation des dommages infligés aux victimes et la lutte contre l'inégalité économique. Les héritiers blancs du régime rhodésien et les leaders noirs ont préféré imposer une forme de réconciliation superficielle et « facile » sans justice historique, restaurative ou économique. Facile, imposée et basée (pour quelques raisons pragmatiques que ce soit) sur l'amnésie et l'impunité : sous une telle forme, la réconciliation ne peut que porter une atteinte fondamentale aux perspectives d'une démocratie viable, pacifique et globale au Zimbabwe.

Références et autres lectures

Amnesty International. *Zimbabwe: The Toll of Impunity*, 2002 (Ce rapport peut être téléchargé depuis le site internet d'Amnesty International sur <http://www.amnesty.org>.)

Catholic Commission for Justice and Peace in Zimbabwe and Legal Resources Foundation. *Breaking the Silence, Building True Peace: A Report on the Disturbances in Matabeleland and the Midlands (1980 to 1988)*. Harare, 1997.

de Waal, Victor. *The Politics of Reconciliation: Zimbabwe's First Decade*. London: Hurst & Co., 2002.

Le contexte de la réconciliation

DAVID BLOOMFIELD

Chaque contexte, comme chaque pays ou chaque conflit, est différent. Dans le sillage immédiat d'un règlement qui suit un conflit violent (pendant la transition qui mène de la violence à la paix), il existe généralement un ensemble unique de facteurs qui, globalement, ont une incidence sur la facilité avec laquelle le problème, nécessaire mais douloureux, de la réconciliation peut être abordé. Dans certains cas, ces facteurs peuvent entraîner des dilemmes par rapport à des objectifs apparemment conflictuels ; dans d'autres, ils peuvent faciliter la voie qui mène à la réconciliation. Il est impossible de les énoncer tous, justement parce qu'ils dépendent de la spécificité du contexte. Toutefois, nous pouvons suggérer les thèmes qui génèrent de tels facteurs. Nous en examinerons quelques-uns ici.

3.1 L'héritage du passé

Un ensemble évident de facteurs-clés qui ont une incidence sur la conception d'un processus de réconciliation efficace découle de l'histoire du conflit et de l'histoire des relations entre les communautés divisées. Ceci n'est pas uniquement lié à ce qui s'est réellement produit dans le passé (l'histoire) ; tout aussi importantes sont les perceptions par les individus de ce qui s'est produit dans le passé (la mythologie).

Il y aura toujours ce que l'on peut qualifier de problèmes historiques « objectifs » (par exemple, qui a tué qui, qui a gouverné de manière inique, qui a organisé des violations des droits de l'homme). Mais il y aura aussi des perceptions subjectives, des croyances, des mythologies et des interprétations de cette histoire (pourquoi quelqu'un a-t-il agi comme il l'a fait) qui peuvent ou peuvent ne pas refléter des événements réels mais qui vont configurer de manière significative la bonne volonté ou la marge de manœuvre des individus dans le présent. L'exactitude historique doit toujours être recherchée. Mais les mythologies que nous bâtissons tous sur nos histoires, nos héros et nos martyrs, nos personnages haïs et nos traîtres, nos victoires glorieuses et nos fières souffrances sont souvent tout aussi importantes. Il est nécessaire de comprendre le passé et de comprendre aussi la manière dont les individus interprètent leur passé. Souvent, ce sont leurs croyances à propos de ce qui s'est passé, tout autant que ce qui est réellement arrivé, qui vont rendre l'histoire plus ou

moins disposée à un processus de réconciliation. Si des histoires et des vérités s'opposent, celles-ci doivent être aussi identifiées et réconciliées.

D'autres problèmes surgis du passé ont aussi un effet sur les tentatives faites pour cicatiser les divisions actuelles. Les groupes aliénés ont-ils coexisté pacifique-

ment auparavant ? Étaient-ils, à l'origine, « un seul peuple » avant que les divisions ne fassent jour ou se sont-ils été toujours considérés eux-mêmes comme des entités distinctes ? Y a-t-il eu des efforts de réconciliation antérieurs ? Si c'est le cas, quel a

été leur effet ? En particulier, dans quelle mesure leur échec est-il compris et de quelle manière peut-il informer la conception d'un processus meilleur cette fois-ci ?

3.1.1 L'histoire à plus long terme

Le passé présente de nombreuses couches. Ce fait doit être reconnu avant d'aborder le passé par le biais d'un processus de réconciliation. De nombreux conflits violents et de nombreuses guerres ne sont pas simplement l'aboutissement d'un ensemble particulier de circonstances récentes qui ont mené à la violence. Par exemple, les processus de réconciliation en Amérique latine se concentrent souvent, de manière tout à fait naturelle, sur la violence d'un régime militaire particulier, mais une pleine compréhension de nombre de ces conflits exige aussi l'étude de l'histoire beaucoup plus ancienne du traitement des indigènes par les colons. En Croatie, la réconciliation se concentre sur la violence de la guerre au cours des années 1990, mais aucun processus de réconciliation ne pourrait fonctionner correctement sans comprendre qu'il y a une longue histoire d'épisodes violents entre les opposants et que le côté oppresseur, à une époque, a aussi été le côté opprimé à d'autres époques. Ceci s'applique aussi au Rwanda et au Burundi où les rôles ont été inversés plus d'une fois avec le temps, de sorte que les victimes d'une flambée de violence sont devenues les agresseurs de l'époque suivante.

Ceci soulève clairement la question de la période qui doit être couverte par le processus de réconciliation. Celui-ci se réfère-t-il uniquement à la dernière flambée de guerre civile ou de violence ? Si c'est le cas, cela laissera-t-il irrésolues les atrocités commises à une autre époque par un autre groupe ? Jusqu'à quel moment de l'histoire un processus de réconciliation doit-il remonter ? La mémoire vivante est-elle la limite réaliste ? Ou bien des compensations peuvent-elles et devraient-elles être octroyées pour des torts historiques ? Il n'existe pas de réponse facile et ce manuel n'a pas pour but de prescrire des réponses nettes. Notre simple message, au contraire, est que cette complexité doit être mûrie et résolue le mieux possible, même si des arguments apparemment logiques existent pour ramener le problème à la forme la moins complexe qui semble la plus propice à une solution. Un équilibre réaliste doit être obtenu de manière à prendre en compte toutes les revendications conflictuelles sur la justice, toutes les exigences différentes de vérité ainsi que toute la douleur et la souffrance qui peuvent surgir de toutes les couches d'une histoire sociale complexe.

Des facteurs plus globaux peuvent également avoir une incidence. Par exemple, dans certaines régions, en Afrique notamment, l'histoire d'avant l'indépendance d'un pays aura un rôle vital à jouer en expliquant la dynamique d'un conflit post-colonial. Dans de nombreuses situations, la guerre froide aura été un facteur. Alors que le programme global de l'idéologie Est-Ouest enflammait de nombreux conflits violents, il jouait également le rôle d'un pare-feu pour d'autres, en les tenant « en attente », de manière à ce que ceux qui étaient impliqués soient uniquement libérés dans les années 1990 pour poursuivre leur lutte à leurs propres conditions.

L'analyse d'un conflit est toujours complexe et a toujours de nombreuses implications ; quant à l'analyse qui sous-tend le processus de réconciliation, elle ne doit pas être moins nuancée ni moins étendue.

Il est nécessaire de comprendre le passé et de comprendre aussi la manière dont les individus interprètent leur passé.

3.1.2 La nature, l'échelle et le degré de la violence passée

L'intensité de la violence passée a une incidence directe sur la profondeur de la réaction de ceux qui sont impliqués et définit partiellement l'échelle du problème à aborder.

Sans minimiser un seul moment les souffrances des victimes du conflit d'Irlande du Nord, l'intensité de la violence qui a régné là-bas (près de 3.000 morts sur environ 30 ans) est totalement différente de celle du génocide rwandais de 1994 (près de 1.000.000 morts sur environ 100 jours). Au niveau individuel, il existe peu de différence effective entre la douleur d'une famille accablée de Belfast et celle d'une famille de Kigali. Néanmoins, l'effet de l'intensité de la violence sur la société rwandaise est beaucoup plus profond. En particulier, ceci peut dicter le degré d'optimisme ou de pessimisme présent dans une société lorsque celle-ci considère le défi de la réconciliation. La violence n'a pas seulement eu une incidence directe sur une partie beaucoup plus étendue de la société du fait de son échelle mais les blessures paraissent beaucoup plus profondes, le traumatisme et les émotions impliqués beaucoup plus profonds au niveau collectif. La pire stratégie, en pareil cas, est de tenter de sous-estimer la dimension du défi. Une société blessée ne peut pas se permettre de minimiser sa tragédie et d'appliquer des remèdes inefficaces, pas plus qu'elle ne peut se permettre d'être écrasée par le traumatisme dont elle a souffert.

L'intensité de la violence antérieure peut faire apparaître le défi encore plus grand ; mais elle sert aussi à augmenter la pression pour un processus qui garantira qu'il n'y aura pas de répétition. Ceci peut servir utilement à concentrer les esprits et l'engagement sur le besoin de réconciliation. En même temps, ceci entraîne aussi des pressions et une grande urgence à agir rapidement ; toutefois, comme nous le soulignerons de manière répétée dans le présent manuel, la réconciliation ne peut pas être précipitée.

Une importante conséquence d'une violence intense et/ou soutenue sera l'étendue des dommages causés à l'infrastructure d'un pays, en particulier sa destruction économique. Les capacités logistiques et en ressources pour la mise en œuvre de la réconciliation dépendront de l'état économique du pays, qu'il soit actuel ou projeté. La planification doit donc être réaliste au niveau de ce qui peut être réalisé et obtenu.

3.1.3 La profondeur des divisions dans la société

La profondeur des divisions dans une société dictera dans une mesure significative, c'est évident, la manière dont celle-ci peut être amenée à un processus cicatrisant de réconciliation. Ces divisions sont approfondies, c'est évident, par une violence prolongée et intense, mais ceci peut aussi être une question de temps.

Le processus de réconciliation implique une société en mettant en question les attitudes de confrontation et les croyances qui l'ont soutenue pendant le conflit.

Plus ces attitudes ont survécu de manière intacte et plus elles résisteront au changement. L'Irlande du Nord a été mentionnée ci-dessus comme un conflit au cours duquel l'intensité de la violence a été comparativement peu élevée. Mais les deux

Plus les attitudes de confrontation ont survécu et plus elles résisteront au changement

communautés qui essaient actuellement de vivre ensemble en Irlande du Nord ont lutté pour coexister sur le même territoire pendant près de 400 ans. Même si la violence est généralement restée à ce qu'un officier de l'armée britannique a qualifiée cyniquement, à une certaine époque, de « niveau acceptable », la simple longévité du conflit a ancré des attitudes et des croyances profondes et largement répandues sur sa propre communauté et sur l'autre (en fait, des mythologies et des histoires complètes) qui, aujourd'hui, présentent de grands défis pour le processus d'édification d'un cadre social et politique coopératif.

3.2 La transition

3.2.1 Types de transition

Un régime précédemment tout puissant (par exemple, une longue dictature) aura été à la fois capable d'utiliser et, très probablement, zélé à utiliser la violence étatique pour se perpétuer. Ceci augmente l'importance du tort causé à l'opposition et, donc, l'importance du traumatisme qu'il faut traiter par la réconciliation. Mais ceci simplifie aussi, d'une façon, la direction du dialogue de réconciliation : la plus grande partie du tort à prendre en compte aura suivi une seule direction (du régime vers la population et l'opposition) et il sera beaucoup plus facile d'identifier et de différencier les agresseurs et les victimes. De la même façon, lorsqu'un régime tout puissant comme celui-là se décide à démanteler l'ordre ancien, sa motivation à admettre les torts passés peut être plus grande et/ou le degré de pardon des opprimés peut être plus grand, étant donné qu'une expression de culpabilité est implicite à l'auto-démantèlement du régime.

Lorsque toutes les parties du conflit travaillent ensemble à la transition, comme cela a été le cas en Afrique du Sud, le potentiel d'un partenariat similaire dans le processus de réconciliation est maximum.

Toutefois, si un règlement négocié découle, comme c'est souvent le cas, d'une impasse après une lutte violente et soutenue, la complexité des torts subis et commis par les parties et la difficulté conséquente de différencier les victimes des agresseurs peut être beaucoup plus grande. Un système dans lequel un régime a traité la dissidence par l'exécution sommaire de dissidents est terrible, mais au moins direct. Un système dans lequel la violence d'Etat (caractérisée par ses victimes comme une « oppression ») et la violence rebelle (interprétée par ses victimes comme du « terrorisme ») se sont imbriquées pendant longtemps, est beaucoup moins clair. La culpabilité repose sur les deux parties, même si c'est à des degrés différents. Ceci, en effet, est la norme au cours de la phase transitoire.

L'un des facteurs les plus déterminants de la réconciliation post-confliktuelle est l'équilibre du pouvoir entre le régime précédent et son successeur au moment de la transition. Au moins trois scénarios-types différents se présentent. Chacun va donner des types de processus de réconciliation structurellement et significativement différents.

- Lorsqu'un régime antérieurement oppressif a été renversé violemment et complètement ou lorsqu'une guerre civile s'est terminée par une victoire militaire décisive pour l'une des parties (par exemple, la fin du régime Mengistu en Ethiopie, en 1991).

- Lorsque la transition se fait à l'initiative de réformateurs au sein du régime précédent et que ceux qui détiennent le pouvoir prennent l'initiative et jouent le rôle décisif dans la fin du régime (par exemple, l'ex-Union Soviétique).
- Lorsque la transition peut résulter d'une action conjointe comprenant la négociation d'un règlement entre l'ancien gouvernement et les groupes d'opposition. Les forces du régime antérieur n'ont pas perdu tout pouvoir, tandis que les anciens insurgés n'ont pas obtenu le contrôle absolu de la situation. Dans le nouveau contexte, au contraire, chaque aspect de la vie doit être négocié entre eux (par exemple, l'Afrique du Sud et de nombreux pays d'Amérique latine).

Chacun de ces types de transition facilitera un processus de réconciliation à un degré différent. Chacun produira une manière différente de traiter l'héritage du passé. Le premier scénario – le renversement d'un régime d'oppression – peut plus fortement encourager des structures punitives pour une justice rétributive (voir le chapitre 7). Le deuxième, la réforme de l'intérieur, peut encourager des mouvements d'autoprotection en direction d'une amnistie (voir à nouveau le chapitre 7). Le troisième, une paix négociée, peut ouvrir la possibilité d'un processus conçu par la négociation entre égaux. Dans ce cas, toutefois, une partie peut poursuivre l'amnistie pour ses membres et ses adhérents au prix de son accord de soutien de la coexistence, alors que l'autre poursuit la justice et la punition en tant que prix de son soutien. En l'absence d'un contrôle absolu, aucune des parties n'atteindra son objectif sur ce plan. Ce qui est important est que le compromis négocié sur la justice facilite ou, au moins, ne fasse pas obstacle, au processus encore plus profond d'une réconciliation à long terme. Si cette négociation donne simplement la victoire à une partie, les ressentiments qui subsistent, malgré la profondeur apparente à laquelle ils ont été enterrés, reviendront presque certainement à la surface pour hanter et empêcher la réconciliation à un stade ultérieur : en dernière analyse, cette voie ramènera au conflit et à une violence renouvelée.

Enfin, si la transition produit un nouveau régime tout puissant, ceci aura également une incidence sur le processus de réconciliation. D'une part, le nouvel État peut s'apercevoir qu'il est suffisamment puissant pour insister sur la réconciliation et sur sa mise en œuvre en forçant les anciens pouvoirs à accepter une punition judiciaire de leurs actes. D'autre part, un processus aussi unilatéral que celui-là peut simplement alimenter la perception des anciens pouvoirs de leur rôle actuel de victime, ce qui sera la garantie presque certaine de problèmes de ressentiments non réconciliés au fur et à mesure que le temps passe.

3.2.2 La nature du règlement de paix

Il est clair que la nature du règlement obtenu par les parties en conflit dicte à la fois la forme des arrangements de transition et, à un certain point, la forme future de l'ordre social et politique. De manière évidente, elle a également des conséquences pour le processus de réconciliation.

En supposant, comme ce manuel le fait, que le règlement consiste en structures démocratiques conçues pour produire une gouvernance globale et loyale, comment cela va-t-il améliorer le contexte de la réconciliation ? Par exemple, la simple atté-

nuation de l'atmosphère de peur et de défiance qui prévalait antérieurement peut être suffisante pour permettre aux victimes de faire confiance au nouveau contexte et, donc, de s'exprimer de manière plus confiante et avec plus de tolérance sur des actes passés. D'autre part, un nouvel ordre économique qui discrimine l'autre partie dans sa participation à la nouvelle prospérité espérée aura l'effet opposé.

Chaque fois que cela est possible, il est important que les négociateurs du règlement reconnaissent au préalable la nécessité (a) d'aborder les problèmes de réconciliation lors de l'élaboration du règlement, (b) de faire en sorte que des processus de réconciliation appropriés et significatifs, formels ou informels, soient conçus et (c) de garantir que les ressources nécessaires à ces processus sont disponibles. Agir autrement, comme on l'a déjà indiqué dans ce chapitre, c'est accumuler les ennuis sous la forme de relations perturbées continues entre les communautés, qui vont potentiellement miner même les meilleurs règlements démocratiques.

3.3 Le contexte post-transitionnel

Dans les premières années qui suivent une transition, des sociétés post-confliktuelles doivent généralement fonctionner dans un environnement instable en tentant désespérément de faire face aux problèmes qui découlent de la violence et du règlement, tout en donnant à de nouvelles structures démocratiques fragiles le temps de s'insérer dans la normalité. C'est là l'époque critique pour développer les habitudes de coexistence, pour bâtir la légitimité du nouveau régime sur les mesures et les résultats obtenus et pour répondre aux attentes générales de la nouvelle donne. C'est l'époque où les promesses antérieures sont mesurées par des actions ultérieures.

La plupart des nouvelles donnes doivent, comme leur objectif, maintenir simplement un degré minimum de coexistence pacifique pendant cette période critique. La construction de relations plus positives se développera, espère-t-on, avec le temps, mais la « paix négative » qui consiste en l'absence d'une violence ouverte entre les communautés qui se faisaient la guerre précédemment peut très bien être tout ce que l'on peut espérer. C'est aussi le sol fertile minimum dans lequel le fragile processus de réconciliation, une fois planté, doit être à présent nourri et entretenu.

Les divers facteurs contextuels à l'œuvre pour autoriser ou restreindre cette croissance fragile ne dépendent pas seulement de la période prétransitionnelle et des ingrédients du règlement et de la transition discutés ci-dessus. Il existe d'autres facteurs qui sont plus en rapport avec le contexte actuel qu'avec tout héritage de l'histoire. Certains de ceux-ci sont examinés ci-après. Certains agissent pour permettre la réconciliation, certains pour la limiter, et d'autres encore peuvent agir avec l'un de ces effets ou les deux, en fonction de la synchronisation et/ou du contexte. Ce manuel ne peut pas présenter de liste définitive, mais des exemples du type de thèmes impliqués peuvent être donnés. Certains ont une relation évidente avec la réconciliation. La pertinence d'autres peut être moins apparente mais il faut en tenir compte, fût-ce brièvement, dans la conception du processus.

3.3.1 Des intérêts qui se recoupent

Il est parfois possible aux parties en conflit de se rapprocher pour soutenir une chose qui a une importance égale pour chacune d'elles : une nationalité transcendante, par

exemple, comme l'adhésion à l'Union Soviétique malgré les différences locales. Des segments de la population éthiopienne se sont rassemblés en tant qu'Éthiopiens nationalistes, malgré leurs différences, pour soutenir la guerre nationale contre l'Érythrée. Il arrive souvent que des communautés puissent faire preuve de solidarité face à une menace extérieure : il est facile de voir le nationalisme éthiopien comme une simple réponse logique de mise en commun de ressources et de poursuite d'intérêts communs face à la menace venue de l'Érythrée. De manière réaliste, toutefois, ces facteurs sont assez rares et, lorsqu'ils se manifestent, sont quelque peu transitoires. Ils sont le résultat du hasard et de la fortune plutôt que de stratégies sur lesquelles baser une action. En effet, ils constituent une des tactiques favorites, même si elle est évidente, de leaders désespérés ou impopulaires qui voient la peur de l'ennemi extérieur comme un moyen pour tarir à sa source une agitation interne. Néanmoins, ils peuvent avoir une influence sur le contexte post-transitionnel.

Les intérêts personnels qui se recourent au-delà de la division dominante peuvent être très efficaces s'agissant de faciliter un processus de réconciliation.

Ce qui est beaucoup plus typique de sociétés divisées, et qui peut être utilisé très efficacement pour faciliter un processus de réconciliation, est l'existence d'intérêts personnels communs parmi des sous-groupes de chaque côté de la division. Ces intérêts peuvent être développés, moyennant des précautions, pour donner une base à la coopération transcommunautaire. Une société qui est en guerre considère généralement chacun de ses aspects sous l'angle particulier du problème qui a entraîné le conflit : l'ethnicité, par exemple, devient souvent le problème définitionnel unique qui place chaque individu d'un côté ou de l'autre de la guerre. Il ne peut pas y avoir de terrain d'entente. Mais il existe souvent d'autres intérêts qui, si on leur laissait prendre de l'influence, diviseraient la société selon d'autres critères, modèreraient la division primale toute puissante et développeraient ce terrain d'entente. Dans la fragile paix post-confliktuelle, ces problèmes commencent à exercer, ou à réexercer, leur influence et à encourager d'autres regroupements non traditionnels dans la population ignorant, disons, les clivages ethniques et se concentrant sur d'autres clivages basés sur la classe, le sexe, la religion, les intérêts économiques ou la division entre ce qui est rural et ce qui est urbain.

Lors d'une guerre, les femmes des camps antagonistes peuvent avoir de très bonnes raisons de s'associer, notamment pour poursuivre leurs exigences d'une répartition à part égale du pouvoir social avec les hommes. Les groupements de travailleurs peuvent penser qu'il est beaucoup plus efficace de défendre leurs intérêts en commun, de manière à former ainsi un groupe de pression plus important au sein de la société, que de le faire sous la forme de camps divisés. Les intérêts commerciaux et industriels peuvent être mieux défendus par un marché combiné plus étendu, par la complémentarisation des ressources humaines, financières et naturelles de chacun. Lorsque la pauvreté frappe des individus des camps divisés, les pauvres peuvent augmenter leurs ressources en luttant côte à côte pour un partage plus équitable des ressources. Il peut y avoir des liens religieux ou linguistiques communs qui peuvent agir comme des engagements qui rapprochent les hommes et les femmes par-delà la division initiale.

Toutes ces zones de coopération et de nombreuses autres zones de coopération potentielles ont tendance à apparaître comme des pousses délicates au cours de la période de transition. Les nourrir peut engendrer un dynamisme subtil, mais significatif, qui éloigne de la division binaire simpliste qui avait alimenté la violence sur la base d'une dimension unique dans le passé. Lorsque ces pousses sont nourries, elles ajoutent à la vie sociale une complexité qui fait qu'il est plus difficile de retourner à la rivalité « eux et nous » de la guerre. Bien entendu, lors du processus qui consiste à franchir la division, ces profils de coopération en développement entraîneront la formation de réelles relations intercommunautaires. Ce sont ces nouvelles relations qui sont au cœur d'une réconciliation durable.

3.3.2 Le contexte international

D'autres pays ou régions, voisins ou non, ont-ils été impliqués dans le conflit ? Et nécessiteront-ils ou exigeront-ils une implication dans le processus de réconciliation ? Ils peuvent fortement compliquer la conception du processus et/ou ils peuvent être en mesure d'apporter des ressources à celui-ci. Il faut admettre que si des États tiers ont eu un engagement de longue durée dans un conflit, ceci a généralement eu un effet négatif ; par exemple, le rôle des États-Unis qui ont soutenu et entretenu la violence dans de nombreux contextes d'Amérique latine et qui ont également fait obstacle, dans certains cas, aux initiatives de paix et de réconciliation dans ces pays. D'autre part, de puissants États extérieurs peuvent, en raison de leurs propres intérêts dans la région ou le pays, avoir le potentiel qui leur permet de contribuer fortement à la paix et à la réconciliation : le rôle positif joué par la Maison-Blanche américaine et les Irlandais d'Amérique dans le développement du règlement de paix en Irlande du Nord en 1998 en est un exemple.

Il existe également une dimension régionale à la plupart des conflits qui fait que des acteurs régionaux peuvent jouer un rôle dans la réconciliation. Un exemple en est l'Afrique centrale : non seulement la réconciliation au Burundi est fortement influencée par les événements au Rwanda et dans la République démocratique du Congo, mais les institutions africaines régionales, intergouvernementales ou non-gouvernementales, peuvent aider ou empêcher les initiatives de réconciliation dans une mesure significative.

La « communauté internationale » au sens large a le potentiel d'y contribuer de deux façons. En premier lieu, c'est une source potentielle d'informations, de spécialisation et de formation sur la réconciliation (ce manuel, par exemple, constitue une tentative pour recueillir conseils, expériences et bonnes pratiques à partir de nombreux contextes dans le monde, de manière à les utiliser pour la prise en compte de problèmes spécifiques). En deuxième lieu, le développement lent, mais inexorable, du droit international humanitaire et des droits de l'homme exerce une influence croissante en établissant et en soutenant des normes sous la forme d'un ordre juridique international et en formant un consensus extérieur d'appui sur des questions comme l'impunité pour des violations graves des droits de l'homme, le droit à la vérité, le caractère inacceptable de certains crimes et le besoin d'amener les auteurs de ces crimes devant la jus-

De puissants États tiers ont un potentiel d'apport important à la paix et à la réconciliation.

stice quel que soit l'endroit où leurs crimes ont été commis (le chapitre 10 examine plus en détail le rôle potentiel de la communauté internationale).

3.3.3 La culture

La manière dont une communauté s'accommode d'un passé violent est intimement liée à ses coutumes et à sa culture plus générales. Un élément-clé est la façon dont la culture fait fonctionner le système de la mémoire collective. Certaines sociétés intègrent un besoin naturel de pardon des injustices qui leur ont été infligées dans le passé ; d'autres affichent une aversion marquée à l'oubli du passé.

Ali Mazrui cite plusieurs exemples de la tendance africaine au pardon : Jomo Kenyatta, premier leader du Kenya indépendant, est devenu l'un des anglophiles les plus enthousiastes du pays malgré ses années d'emprisonnement par les Britanniques ; il n'y a eu aucune acrimonie au Nigeria à la fin de la guerre civile biafraise ; Ian Smith, le leader du mouvement séparatiste blanc de Rhodésie du Sud, a fait son entrée dans le nouveau parlement du Zimbabwe. L'archevêque Desmond Tutu a examiné cette culture du pardon de manière approfondie. Ainsi écrit-il : « Qu'est-ce qui a contraint tant de gens à opter pour le pardon plutôt qu'à demander une sanction ? » Sa réponse tient dans ce que les Africains connaissent sous le nom de *ubuntu* dans les groupes de langues Nguni (ou *botho* dans les langues Sotho). C'est un concept difficile à transcrire dans une langue occidentale. Tutu dit qu'un individu doté de la vision du monde africaine de l'*ubuntu* « est ouvert et disponible pour les autres, car cet individu a une confiance en soi qui vient du fait qu'il sait qu'il appartient à un ensemble plus grand et qu'il est diminué lorsque d'autres sont humiliés ou diminués ». De telles perspectives culturelles, selon cet argument, vont prédisposer ses membres au pardon et à la réconciliation.

Mais, à l'opposé de ces croyances culturelles, il en est d'autres (comme par exemple en Albanie) qui placent la vengeance et l'honneur au-dessus du pardon.

Étant donné que les cultures fournissent l'atmosphère dans laquelle les systèmes sociaux fonctionnent, elles peuvent être des forces puissantes pour favoriser ou, au contraire, empêcher le processus de réconciliation. Il est nécessaire d'être culturellement sensible et de concevoir ou d'adapter le processus de réconciliation en conséquence. Étant donné que la réconciliation ne peut pas être imposée de l'extérieur et qu'elle doit prospérer ou échouer en fonction de la manière dont la population d'une société est capable de l'embrasser en tant que significative et favorable à leurs intérêts, il faut que cette réconciliation soit culturellement appropriée. Néanmoins, la culture ne remplace jamais le besoin d'un processus de réconciliation : tous les arguments pragmatiques pour la nécessité d'un processus de réconciliation propre à développer les relations qui vont sous-tendre à un nouveau régime sain continuent à s'appliquer, quel que soit le contexte culturel.

Un rôle que la culture peut jouer, et qui est de plus en plus reconnu, est d'agir comme une ressource riche dans la recherche des outils domestiques à utiliser lors du processus de réconciliation. La plupart des cultures ont développé, dans le cadre de leurs normes et de leurs coutumes, des méthodes pour traiter les conflits et cela, sous diverses formes. Il existe toujours une tendance, notamment chez les intervenants occidentaux ou septentrionaux, à exporter des mécanismes de gestion des

conflits à partir du monde développé et à essayer de les imposer dans des contextes nouveaux : les modèles de médiation occidentaux, par exemple, ou les mécanismes de justice occidentaux. L'une des nombreuses raisons de l'échec ultérieur de ces exportations est que ces modèles sont rarement appropriés au contexte culturellement parlant : ils ne sont pas adaptés à la situation et sont donc conçus par leurs destinataires comme étrangers, non pertinents et imposés de l'extérieur. De plus en plus, les sociétés cherchent et trouvent dans leurs cultures existantes des modèles et des mécanismes qui peuvent être adaptés ou adoptés, de manière à s'inscrire dans un processus de réconciliation domestique.

Le processus des tribunaux gacaca rwandais constitue une forme modernisée d'un mécanisme de justice très traditionnel (voir l'étude de cas qui suit le chapitre 7). L'une des grandes forces du système gacaca est précisément d'inclure un élément de cicatrisation, de manière à ce que celui-ci puisse être au service de la réconciliation en même temps qu'il est au service de la justice. Une autre force est qu'il est familial, culturellement, aux Rwandais. Or, le gouvernement rwandais a fait l'objet de critiques internationales considérables pour avoir mis en œuvre le gacaca, précisément parce qu'il est en contradiction avec certaines des normes de modèles juridiques internationaux (et tout particulièrement occidentaux). D'autres exemples d'outils de cicatrisation et de réparation domestiques comprennent les rituels de purification de Sierra Leone et les healing circles (ou cercles de cicatrisation) chez les Amérindiens. Des exemples de justice et d'outils décisionnels domestiques comprennent la *loya jirga* afghane ; la « joking relationship » (relation basée sur la plaisanterie) entre tribus au Burkina Faso, etc. etc.

Cette tendance qui consiste à chercher « à l'intérieur » des outils et des solutions plutôt que de s'adresser à l'extérieur pour des réponses toutes faites est nouvelle et en voie de développement. Quel que soit le pays ou la culture, les décideurs devraient être encouragés à examiner leurs propres ressources culturelles avant ou au moment de recourir à une aide extérieure. (Le chapitre 7 commente différentes méthodes domestiques et indigènes pour l'obtention d'une justice restaurative.)

3.3.4 Géographie

Des facteurs moins évidents peuvent avoir des effets puissants. Il arrive que des différences ethniques soient largement reflétées dans la situation géographique, par exemple dans la séparation physique des Yoruba et des Ibo dans certaines parties du Nigeria. Ailleurs, comme en Irlande du Nord, deux communautés peuvent occuper le même espace en étant étroitement mêlées.

Il est difficile de généraliser sur l'effet de la géographie sur le conflit, sauf pour dire que chaque situation peut avoir des effets positifs ou négatifs sur la création de l'espace de réconciliation et, donc, doit être prise en compte lors de la planification d'un processus de réconciliation. La séparation géographique peut rendre

Les décideurs devraient être encouragés à examiner leurs propres ressources culturelles avant ou au moment de recourir à une aide extérieure.

Il est virtuellement impossible pour des individus de mettre en question leurs images et stéréotypes négatifs d'un ancien ennemi s'ils ne les rencontrent pas comme une réalité humaine.

la coexistence plus facile, ou bien cette même distance peut rendre plus difficile l'interaction qui pourrait entraîner l'établissement de relations de coopération. D'une part, « les bonnes clôtures font les bons voisins ». D'autre part, il est pratiquement impossible pour des individus de mettre en question leurs images et stéréotypes négatifs d'un ancien ennemi pour arriver à une meilleure compréhension et à un minimum de respect s'ils ne les rencontrent pas comme une réalité humaine.

3.4 Remarques en guise de conclusion

De très nombreux facteurs doivent être pris en compte lors du travail délicat qui consiste à concevoir et à mettre en œuvre le processus de réconciliation le plus approprié pour un contexte particulier. Il faut résister aux pressions exercées pour l'obtention de résultats rapides étant donné que des résultats rapides ne seront que superficiels et, tout en produisant temporairement l'apparence d'une société réconciliée, laisseront les ressentiments ou les émotions sous-jacents là où ils sont et n'aborderont pas l'établissement de relations qui sont à la base d'une réconciliation réelle. De manière égale, toutefois, un processus trop subtil ou trop invisible ne permettra pas aux individus de détecter un progrès et engendra le scepticisme.

Ce chapitre a tenté de donner une idée des types de problèmes qui doivent être examinés et de faire apparaître l'importance qu'il y a à examiner tous les facteurs pertinents y compris, notamment, les facteurs difficiles. La présence d'une partie des facteurs habilitants positifs ou de la totalité d'entre eux ne garantira pas le succès, pas plus que leur absence ne garantira l'échec. Et comme il y aura toujours des facteurs négatifs contraignants, ceux-ci ne doivent pas être utilisés comme des excuses pour ne pas agir, alors qu'en fait ce qui manque c'est la volonté politique de saisir à pleines mains l'ortie de la réconciliation.

Malgré toutes les pressions et tentations logiques, les autres programmes et les besoins pressants, la pire décision est de repousser l'examen des problèmes difficiles – les souffrances, la culpabilité, les émotions – dans une tentative de préserver la stabilité et la paix. Le « bon moment » pour traiter tous ces sujets ne vient jamais : il devient seulement plus difficile de les traiter au fur et à mesure que le temps passe. Ignorer les problèmes semeurs de discorde engendra uniquement frustration et cynisme sur la nouvelle donne, notamment chez ceux qui se considèrent comme les victimes de la violence passée, et qui initialement peuvent être les plus fervents sympathisants du nouveau régime.

Référence

Tutu, Desmond. *Il n'y a pas d'avenir sans pardon*. Paris : Albin Michel, 2000.

La réconciliation au Cambodge : Politique, culture et religion

VANNATH CHEA

Facteurs historiques

Les Cambodgiens ont subi des guerres continues et des soulèvements sociaux pendant près de trois décennies de l'histoire récente. Cette période a commencé en 1970, lorsque les forces républicaines du Général Lon Nol ont évincé le Prince Norodom Sihanouk. Depuis lors, les Cambodgiens ont connu toute une série de régimes politiques lorsque le pays est passé d'une monarchie à une république capitaliste, à une république communiste, à une république socialiste et, enfin, à la monarchie constitutionnelle actuelle. Les années les plus traumatisantes de cette période ont été, sans conteste, celles des « champs de morts » (« Killing Fields ») de 1975 à 1979, lorsque les Khmers rouges établissent ce qu'ils appellent le Kampuchea démocratique et tentent de transformer entièrement tous les aspects de la société. Lors de cette tentative, des actes de barbarie indescriptibles sont commis : sur une population estimée de huit millions de personnes, cinq millions sont déplacées. La plupart des spécialistes estiment le nombre de morts par meurtre, torture, maladie et famine à environ 1,7 million. Contrairement à d'autres expériences génocidaires, dans lesquelles la race ou la religion ont été les facteurs-clés, les Khmers rouges ont établi leurs critères en fonction des classes sociales : les massacres et l'horreur ont frappé des Cambodgiens, c'est-à-dire un groupement largement homogène au point de vue ethnique, linguistique, religieux et culturel. La violence s'est produite lorsque Pol Pot et ses successeurs ont tenté d'abolir définitivement la culture existante et à la remplacer par une culture nouvellement inventée qui combinait les principes maoïstes avec les idéaux mythiques d'un passé lié à Angkor. Ce faisant, ils ont détruit toutes les institutions de l'Etat : l'enseignement, de même que les systèmes financier et juridique, ainsi que les institutions religieuses et autres institutions sociales.

Avant cela, Norodom Sihanouk avait investi beaucoup d'efforts pour faire emprunter une voie neutre à cette nation post-coloniale, mais le conflit fut largement le fruit des relations de la guerre froide et les superpuissances mondiales de l'époque furent impliquées dans celui-ci. Alors que des facteurs locaux avaient été cruciaux pour amener les Khmers rouges au pouvoir, la Chine était le principal défenseur du Kampuchea démocratique. Plus tard, l'URSS finançait les opposants, soutenus par les Vietnamiens, au Kampuchea démocratique, tandis que la Chine, les Etats-Unis et d'autres puissances occidentales ainsi que l'Association des Nations du Sud-Est Asiatique (ASEAN) fournissaient une aide aux Khmers rouges et à deux factions royalistes anti-vietnamiennes.

En décembre 1978, l'armée vietnamienne entra au Cambodge et, de concert avec un groupe de déserteurs Khmers rouges, monta une campagne militaire déci-

sive contre les forces du Kampuchea démocratique, ce qui entraînait un nouveau gouvernement parrainé par le Vietnam et proclamé en janvier 1979. La méfiance vis-à-vis d'une nouvelle expérience socialiste, alliée à la suspicion historique, fortement implantée, des intentions vietnamiennes à l'égard du Cambodge mina le soutien au nouveau régime. Le conflit se poursuivit au cours des années 1980, lorsque les forces Khmers rouges constituèrent une alliance avec les deux factions royalistes pour chasser ce qu'elles considéraient comme un contrôle étranger sur la vie politique et civile cambodgienne. Mais, alors que la guerre froide se terminait, l'aide internationale aux quatre factions en guerre se tarit. Devant ce manque de ressources et épuisées par des années de conflit, toutes les parties considérèrent que l'idée d'un règlement politique offrait plus d'attraits.

Bien qu'une solution politique fût probablement la seule manière acceptable de dénouer le conflit, l'utilisation de cette méthode pour décider de la guerre porta les enjeux politiques à un niveau très élevé. Non seulement les parties cambodgiennes devaient se mettre d'accord, il devait aussi en être de même pour tous les acteurs internationaux qui s'étaient impliqués d'une façon ou d'une autre. Tout était en place pour un processus de paix long et hautement politisé.

Les accords de paix et la politisation des processus de réconciliation

Les Accords de Paix de Paris, conclus en octobre 1991, devaient mettre fin à la guerre au Cambodge. Ils furent signés par 18 pays, les partis cambodgiens et basés sur un accord « cadre » obtenu par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies l'année précédente. Dans le cadre de ces accords, l'étendue de la tragédie était formellement reconnue et le respect des droits de l'homme entériné. Dans leurs détails, toutefois, ils se concentraient principalement sur les problèmes politiques liés à la cessation des activités, à l'organisation d'élections nationales et à la réhabilitation et la reconstruction du Cambodge.

Il semble que la « réconciliation » ait été considérée comme synonyme de l'implication des quatre factions dans des élections libres et loyales. Pour les Cambodgiens de l'époque, toutefois, la réconciliation signifiait en grande partie la cessation des hostilités et le retour des réfugiés. Des questions de justice et de réintégration plus complexes devaient encore se manifester.

De manière ironique, en proposant des élections comme la solution au conflit, les Accords de paix de Paris avaient fait en sorte que la réconciliation soit étroitement liée à une lutte politique qu'aucun parti n'était disposé à perdre. Les trois forces de résistance anti-vietnamiennes retournèrent à Phnom Penh pour préparer les élections multipartites de 1993 ; mais les Khmers rouges finirent par se retirer de la lutte électorale, ce qui signifiait que dans le meilleur des cas, le processus électoral ne pouvait aboutir qu'à une solution partielle. La paix fut finalement obtenue suite à une série de défections à partir de 1993. La première fut le ministre Khmer rouge des Affaires étrangères Ieng Sary en 1996 ; ensuite, après la mort de Pol Pot en 1998, d'autres cadres Khmers rouges de haut rang se rallièrent au gouvernement. Les déserteurs furent autorisés à réoccuper la zone semi-autonome de Pailin et les environs de celle-ci, autrement dit une zone riche en pierres précieuses et en bois d'œuvre, proche de la frontière thaïlandaise. (L'infâme Ta Mok, connu sous le nom de « boucher

des Khmers rouges » pour sa cruauté, fut capturé, de même que Duch, connu pour son rôle de bourreau de la prison S21. L'un et l'autre sont aujourd'hui en prison dans l'attente d'un jugement pour crimes contre l'humanité alors qu'ils étaient au pouvoir).

Les liens puissants entre la politique des partis et le processus de paix persistent encore aujourd'hui. Le Parti du peuple cambodgien (PPC), le successeur du régime soutenu par le Vietnam, est toujours capable de tirer profit de sa victoire obtenue sur les Khmers rouges dans ses campagnes politiques actuelles, en se proclamant libérateur et patron de la société cambodgienne auquel le peuple reste redevable. De cette manière, les problèmes de sécurité et de stabilité se sont aussi politisés.

Le tribunal spécial Khmers rouges

À présent, les efforts de réconciliation portent surtout sur le problème actuel de la création d'une Chambre extraordinaire des tribunaux pénaux du Cambodge. Le tribunal spécial connu sous le nom de tribunal Onusien-Cambodgien Khmers rouges aurait comme but de juger des membres survivants du régime du Kampuchea démocratique de haut rang.

En assurant la défection de Ieng Sary et de nombreux autres acteurs, plusieurs pactes politiques ont été conclus entre le gouvernement et les anciens Khmers rouges. De manière plus notable, une amnistie a été accordée à Ieng Sary en lieu et place d'une condamnation à mort imposée par un tribunal de crimes de guerre constitué par les Vietnamiens, mais largement discrédité, qui avait siégé en août 1979. Le fait de savoir si lui-même et d'autres qui ont fait défection officiellement seront jugés devant le nouveau tribunal est une chose qui reste à déterminer et l'on est préoccupé par le fait que des personnages-clés seront protégés des poursuites grâce aux accords mutuellement profitables conclus par les anciens Khmers rouges et le PPC. Ici encore, les caractéristiques des intérêts partisans qui déterminent les processus de paix et de réconciliation deviennent apparent.

Les vues du peuple sur la réconciliation

Le Centre de développement social (CDS) est une ONG de Phnom Penh qui organise régulièrement des séances publiques sur des problèmes d'intérêt national. Au début de l'an 2000, le Centre a décidé d'organiser une série de débats en trois phases dans le but d'examiner la question d'un procès éventuel des anciens leaders du Kampuchea démocratique. Lors de ces séances, toutes les parties, y compris les anciens Khmers rouges, ont affirmé le besoin de vérité, de justice, de cicatrization et de réconciliation nationale. Toutefois, il était évident que les opinions divergeaient largement quant à ce que ces conditions pouvaient signifier sur un plan pratique.

Chaque partie a sa propre version des événements : il y a la vérité selon les Khmers rouges, le gouvernement, la communauté internationale et l'homme de la rue cambodgien. Si un processus de réconciliation doit progresser et être considéré comme digne de confiance, chacune de ces vérités doit être accommodée de manière à ce que chaque partie soit satisfaite. Les discussions ont clairement démontré qu'un tribunal n'est qu'un élément d'un processus global de réconciliation. En outre, on a noté

pratiquement aucune demande de réparation. Il semble que ceci soit un concept trop abstrait à envisager alors que la vérité n'était même pas encore connue. La plupart des gens souhaitent simplement être délivrés de leurs souffrances et de réintégrer la vie de famille qui a été si cruellement interrompue par l'expérience des réfugiés et les politiques de déplacement forcé. Pour elles, la réconciliation réelle sera trouvée lorsque la confiance sera rétablie entre les individus : lorsqu'elles « pourront à nouveau se sourire et se faire confiance mutuellement ».

La réponse se fonde donc sur l'obtention d'un véhicule permettant d'aborder ces problèmes au niveau personnel et d'une manière conciliable avec les fondements de la culture khmère. Une voie potentielle vers cette réconciliation réside dans la religion nationale, le bouddhisme, à laquelle au moins 90 % des Cambodgiens, dit-on, adhèrent et qui a une grande influence sur la vie quotidienne. L'essence du bouddhisme consiste en messages de compassion et de réconciliation.

Le bouddhisme et la réconciliation

En traitant les cicatrices affectives et psychologiques laissées par tant d'années de guerre, de nombreux Cambodgiens ordinaires sont retournés à la foi qui avait été si brutalement attaquée sous le régime du Kampuchea démocratique. De nombreux Occidentaux perçoivent le bouddhisme comme une doctrine de l'acceptation qui entrave effectivement le changement social. Un moine bouddhiste khmer bien connu, Yos Hut Khemacaro, explique que le bouddhisme khmer notamment, issu comme il l'est d'une société agraire qui accorde une valeur élevée aux relations patron-client et à l'harmonie, a « fort découragé les moines et la population au sens large de mettre en question l'ordre social ». Toutefois, malgré ces restrictions culturelles, il poursuit en alléguant que la pratique du Dhamma (enseignement du Bouddha) peut déboucher sur l'action sociale.

Un exemple pratique en est le Dhammayietra, ou « pèlerinages de la paix » annuels. Ces pèlerinages ou marches ont commencé en 1992. La première a vu des centaines de réfugiés, qui avaient vécu dans des camps sur la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge, revenir dans leur région d'origine après une marche de quatre semaines qui les a menés de Battambang dans le nord-ouest jusqu'à Phnom Penh. Le leader spirituel des pèlerinages, Maha Ghosananda, trois fois nommé au Prix Nobel de la Paix, a également explicité l'idée selon laquelle l'adoption d'un processus bouddhiste ne signifie pas que la justice ne sera pas rendue. Il affirme que la réconciliation « ne signifie pas que nous abandonnons nos droits et nos conditions » mais au contraire que « nous utilisons l'amour » pour aborder ces questions.

Si le bouddhisme doit être un d'outil utile dans le processus de la réconciliation nationale, nous devons donc faire en sorte qu'il ne devienne pas aussi politisé que d'autres aspects de la réconciliation l'ont été. Le roi Sihanouk a proposé d'organiser une cérémonie de crémation des restes des victimes, mais l'opposition à cette initiative de la part du Premier Ministre Hun Sen, qui croit que les restes doivent servir d'héritage historique, menace aussi d'être polarisée. Alors que la vision du Premier Ministre est probablement plus pragmatique, l'un et l'autre proclament leur sincérité et réussissent à utiliser la religion pour justifier des positions opposées. Pour éviter la politisation, Yos Hut Khemacaro recommande de suivre la « voie moyenne »,

métaphore traditionnelle de la voie bouddhiste, autrement dit, ne pas participer au combat ni tenter d'échapper à celui-ci. La voie moyenne de non-violence et de compassion fournit un modèle pour la solution de problèmes indubitablement politiques en dehors du cadre conflictuel qui suscite une approche partisane. Etant donné que ces idées découlent de concepts khmers traditionnels, ils peuvent aider le peuple cambodgien à trouver sa propre paix au lieu de penser que ses problèmes ne peuvent être résolus que par des parties externes.

Initiatives locales

L'histoire accumulée d'oppression, de répression et de traumatisme suivis a eu un effet profond et continu. En réaction à ceci, de nombreuses organisations très différentes ont élaboré un ensemble de stratégies qui constituent une part importante de la réconciliation cambodgienne et fournissent un complément utile à un processus plus formel.

Le projet du Centre de documentation du Cambodge est très étroitement lié à la question du jugement des Khmers rouges. Basé à l'origine sur un programme universitaire de l'université Yale aux Etats-Unis, ce centre, aujourd'hui indépendant et géré par le Cambodge, sert de ressource permanente pour fournir des informations sur les Khmers rouges, à la fois pour aider des parties en litige potentielles et pour empêcher, en même temps, qu'une telle tragédie puisse se reproduire à l'avenir. Sa mission est sans doute parfaitement résumée dans le titre même de sa publication régulière, *Recherche de la Vérité*. En plaçant la vérité au-dessus de tout, ce projet a choisi la voie moyenne non partisane pour traiter ces problèmes extrêmement sensibles.

Même lorsque nous nous éloignons des champs de la politique et de l'histoire, nous pouvons voir les effets encore présents de la période des « champs de morts » (« Killing Fields ») dans la vie quotidienne du Cambodge. Il existe de très nombreux cas de maladie mentale, y compris de nombreux cas chroniques, qui ont diminué la capacité de nombreuses personnes à faire face aux problèmes quotidiens. Les enfants qui grandissent aux côtés de parents malades mentaux sont beaucoup plus susceptibles de souffrir de dépression et à leur tour d'abuser d'autres personnes eux-mêmes, ce qui crée un cercle vicieux aux implications sociales importantes. Jusqu'ici, les gens ordinaires ont compté sur leur compréhension de la loi du karma et de leur instinct de survie comme moyens de guérison, mais nombre de ces problèmes ont, sans aucun doute, été encore aggravés par l'absence de services de santé ou d'infrastructure de traitement adéquats. Ce problème a été reconnu et les Cambodgiens apprennent à aborder le problème de la maladie mentale de manière plus constructive et plus cicatrisante. Le travail effectué actuellement par certaines organisations du secteur de la santé et des infrastructures psychiatriques émergentes constitue un autre pas important dans l'affrontement du passé.

Remarques en guise de conclusion

Les messages venant d'une approche non-partisane de la réconciliation sont fondamentaux dans la pratique même du bouddhisme. C'est ce type de leadership qui est exigé des politiciens cambodgiens si eux-mêmes et la population veulent dépasser

ser leur passé douloureux. Les Cambodgiens doivent vaincre la défiance profondément enracinée et l'animosité mutuelle qui sont le fruit de l'avènement des Khmers rouges et de ce qui est venu dans leur sillage. La discussion ouverte, l'amélioration de la justice sociale et les droits de l'homme, l'enseignement et des services médicaux pour tous : tout cela est fondamental pour un processus progressif qui vise à créer une confiance et une compréhension mutuelles.

Il existe de nombreux éléments dans ce processus global de réconciliation nationale. Les Accords de Paix de Paris ont été une étape et le tribunal proposé en sera une autre. Les négociations sur le fonctionnement du tribunal ont été rompues en février 2002 en raison de ce que les Nations Unies ont considéré comme un échec de la proposition actuelle, à savoir comment aborder les problèmes de l'interférence politique potentielle du gouvernement cambodgien. A l'époque où nous écrivons ces lignes, il semble que ce processus connaisse une tentative de redémarrage. L'on espère que les problèmes clés pourront être abordés et que le processus sera redynamisé. Un tribunal est important étant donné qu'il divulguera la vérité et donc informera les gens à propos du passé, apportera la justice aux victimes et encouragera le retour des principes fondamentaux du droit au Cambodge. Il doit aussi y avoir un rôle à jouer pour les gens ordinaires sur le chemin vers cette réconciliation au niveau de la vie quotidienne, où les plaies anciennes sont toujours profondément ressenties. Les forums ont été une étape comme le sont les autres autres initiatives décrites ici. Par-dessus tout, ces étapes devraient suivre la voie moyenne, en consultation totale avec le peuple cambodgien.

Références et autres lectures

Agreements on a Comprehensive Political Settlement of the Cambodia Conflict, Paris, 23 October 1991.

Chea, Vannath. "Let Ieng Sary's Karma Decide His Future." *Phnom Penh Post* 6–19 September 1996:9.

Centre de documentation du Cambodge, "Informations de base", <http://www.bigpond.com.kh/users/dccam.genocide>.

"One Million Kilometres for Peace: Five Years of Peace Action Walks in Cambodia", <http://www.igc.org/nonviolence/niseasia/dymwalk>.

Yos Hut Khemacaro. "Steering the Middle Path: Buddhism, Non-Violence and Political Change in Cambodia." *Safeguarding Peace: Cambodia's Constitutional Challenge*, *Accord 5* November 1998:71–76.

Victimes

LUC HUYSE

Un conflit violent entraîne toutes sortes de victimes : personnes tuées et torturées, personnes affligées et mutilées, personnes brutalisées et violées, personnes blessées au combat et par des mines, personnes enlevées et détenues, personnes bannies et sans foyer, personnes intimidées et humiliées. Ce chapitre a pour but de clarifier les facteurs et les processus qui conduisent à leur identification (voir point 4.2) et à leur mobilisation (voir point 4.3). Commencé par une présentation des différents types de victimes (voir point 4.1), ce chapitre se termine par une discussion des cas dans lesquels tous les groupes rivaux ont commis des atrocités et où il est impossible, par conséquent, de séparer nettement les victimes des agresseurs (voir point 4.4).

4.1 Les nombreux types de victimes

Les victimes sont au cœur de toutes les dimensions du processus de réconciliation dans des sociétés émergentes d'années d'un conflit violent. Il est d'une importance cruciale que les décideurs politiques et les leaders de la société civile soient conscients des nombreux aspects liés à l'état de victime. Cette prise de conscience doit guider la recherche pour des programmes adéquats concernant les victimes, même si les moyens sont insuffisants pour s'occuper de tous ceux qui souffrent — individuellement et/ou collectivement, directement ou indirectement, aujourd'hui ou demain. Idéalement, ce débat public devrait stimuler le développement de principes directeurs pour tout le travail de cicatrization, de divulgation de la vérité et de réparation.

Les victimes peuvent être classées sur la base de trois distinctions importantes. Deux d'entre elles, individuelle/collective et directe/indirecte, sont des parties constitutives des diverses définitions des victimes émises par les Nations Unies (voir Cadre 4.1). Une troisième distinction, entre victimes de la première et de la deuxième générations, est basée sur le temps comme dimension. Il est aussi important de tenir compte du sort des enfants et des implications du sexe pour la victimisation.

Il faut un large débat public sur les individus et les communautés qui devraient être reconnues comme victimes.

4.1.1 Victimes individuelles et collectives

Tous les conflits brutaux infligent un tort grave aux hommes et aux femmes considérés individuellement mais la plupart, notamment les génocides et les guerres civiles, entraînent également des victimes collectives. Il y a des victimes collectives lorsque des actions violentes sont dirigées contre une population spécifique, par exemple un groupe ethnique, idéologique ou religieux. Dans ces cas, les personnes sont ciblées en raison de leur relation avec une collectivité identifiable. Globalement, l'effet de